

# EUROMÉTROPOLE DE METZ



## 2024 COMPTE ADMINISTRATIF RAPPORT BUDGÉTAIRE

CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 12 MAI 2025



## TABLE DES MATIERES

SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024.....	2
PARTIE 1 : LES GRANDS EQUILIBRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL.....	4
A. UN EXERCICE 2024 MARQUE PAR UN RESULTAT CUMULE EN NETTE BAISSSE .....	4
1. LE CONTEXTE GLOBAL ET L'EVOLUTION GENERALE DES DEPENSES ET DES RECETTES .....	4
2. UNE EPARGNE BRUTE MAINTENUE A UN NIVEAU ELEVE .....	6
3. UNE DETTE MAITRISEE .....	7
4. DES FLUX FINANCIERS STABLES AVEC LES COMMUNES .....	8
B. LES PRINCIPALES EVOLUTIONS DES DEPENSES ET DES RECETTES DU BUDGET PRINCIPAL .....	10
1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	10
a. Les dépenses de fonctionnement .....	10
b. Les recettes de fonctionnement .....	13
Les recettes fiscales.....	14
Les autres recettes de fonctionnement .....	17
2. La section d'investissement .....	21
a. Les dépenses d'investissement .....	21
b. Les recettes d'investissement .....	24
PARTIE 2 LES POLITIQUES PUBLIQUES.....	26
A. LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE .....	26
B. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE .....	31
C. LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE.....	36
D. LES RESSOURCES ET LA STRATEGIE .....	41
PARTIE 3 LES BUDGETS ANNEXES.....	44
A. LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS.....	44
B. LE BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE .....	49
C. LE BUDGET ANNEXE DECHETERIES.....	53
D. LE BUDGET ANNEXE ZONES EN REGIE.....	56

## SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Malgré un contexte incertain marqué par l'instabilité politique nationale et par un fort ralentissement économique en 2024, l'Eurométropole de Metz a poursuivi la mise en œuvre de ses projets au bénéfice de son territoire et de ses habitants. Si le niveau des recettes fiscales s'est avéré très en deçà des notifications initiales faites par l'Etat, diminuant les marges financières de la collectivité, le développement des politiques portées par l'Eurométropole s'est poursuivi et tous les projets décidés dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement ont été engagés ou continuent leur avancement.

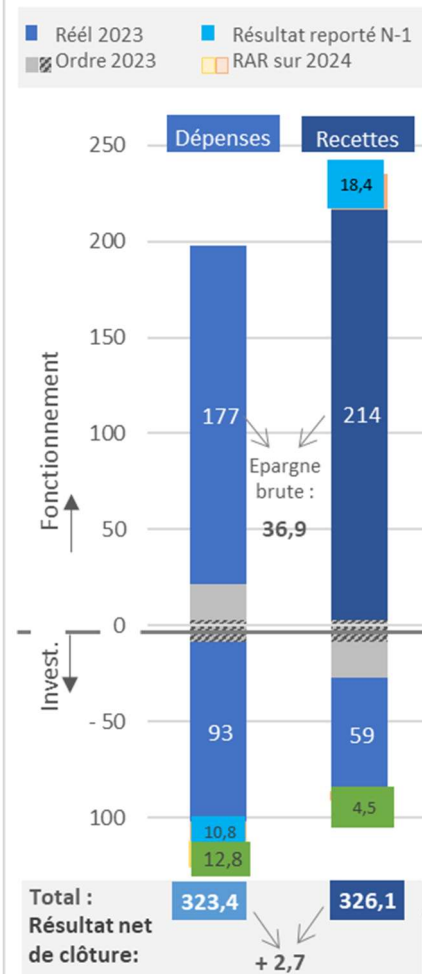
Fin 2024, le résultat global de clôture s'est élevé à 2,7 M€. Si ce montant observe une très forte baisse par rapport à 2023 (18,4 M€), l'épargne brute reste stable et a permis le financement d'une part importante des investissements réalisés. Le recours à l'emprunt a ainsi été limité à 5 M€ en 2024 alors même que les dépenses d'équipement se sont élevées à + de 70 M€ en augmentation de quasi 25 % par rapport à 2023.

### Les principales réalisations par politiques publiques

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026 a connu une réelle accélération dans sa mise en œuvre : d'un montant global ajusté à plus de 400 M€, ce sont plus de 150 M€ de dépenses sur l'ensemble des budgets, qui ont été réalisées au 31 décembre 2024. D'importants travaux ont été poursuivis en matière d'aménagements urbains et un certain nombre de projets phares ont démarré ou se sont poursuivis.

En 2024, la Métropole a intensifié ses efforts en matière de **transition écologique et énergétique**. Les travaux en faveur des déplacements doux se sont poursuivis (plan vélo, création d'une troisième ligne Mettis, prolongation de la ligne A), tout comme le renouvellement d'une flotte plus verte (commande véhicules à hydrogène, renouvellement de la flotte de véhicules légers), et l'amélioration et la mise en conformité de son patrimoine bâti. Les projets de préservation des milieux naturels ont avancé avec la poursuite de l'aménagement du Mont-Saint-Quentin et la requalification des étangs de Saint-Rémy, qui s'est traduite par la création d'un syndicat mixte fin 2024. Le projet de Pavillon de la biodiversité a vu se concrétiser les travaux d'aménagement de ce futur lieu de sensibilisation du public aux enjeux de préservation de la biodiversité.

Synthèse du CA 2024 (en M€)



Par ailleurs, l'année 2024 a été consacrée à l'expérimentation de la collecte et du traitement des biodéchets sur plusieurs communes du territoire, et en investissement, le projet d'extension et de requalification du Centre Technique Métropolitain est entré en phase opérationnelle.

Le **développement économique et l'attractivité du territoire** ont connu une hausse des investissements. En matière d'Enseignement Supérieur, le plan d'investissement dans l'immobilier en faveur des campus étudiants et de la vie étudiante a notamment permis de soutenir la restructuration de l'aile du bâtiment des Sciences Humaines et Sociales sur le campus du Saulcy, la construction d'un nouveau pavillon de résidence étudiante et la construction de l'Institut en Innovation Logistique (I2L). En parallèle, d'importants projets de réhabilitation ont été poursuivis tant concernant le musée de la Cour d'Or que sur la préparation des travaux de requalification de l'Opéra-Théâtre et la finalisation du programme hors les murs. En matière d'aménagement, l'exercice 2024 a vu se concrétiser l'acquisition des terrains pour l'aménagement du secteur de la Halle Sollac et du futur emplacement de l'Institution De la Salle. Enfin, la Métropole a racheté une partie des parts de la ville de Metz dans M3Congrès.

En matière de **cohésion sociale et territoriale**, les moyens mobilisés ont traduit la volonté d'améliorer les investissements portés sur les espaces publics et la sécurité. La requalification de la rue Serpenoise s'est prolongée tout au long de l'année et la sécurité s'est vu renforcée avec la montée en puissance du Centre de Supervision Urbain. Dans le secteur de l'habitat, les aides à la pierre et les dispositifs de soutien aux bailleurs sociaux ont été poursuivis. Le projet de construction d'une piscine intercommunale à Woippy a vu démarrer les premiers travaux de terrassement et fondations spéciales.

## PARTIE 1 : LES GRANDS EQUILIBRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL

	2023	2024
dépenses de fonctionnement	187 544 273	198 012 059
dont ordre	20 366 150	21 234 415
recettes de fonctionnement	206 806 286	216 781 864
dont ordre	2 403 646	3 143 114
<b>résultat de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>19 262 013</b>	<b>18 769 805</b>
dépenses d'investissement	77 730 818	101 700 459
dont ordre	4 173 394	8 802 261
recettes d'investissement	74 619 485	86 332 042
dont ordre	22 135 898	5 659 562
<b>résultat d'investissement de l'exercice</b>	<b>-3 111 334</b>	<b>-15 368 416</b>
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>16 150 679</b>	<b>3 401 389</b>
Résultat antérieur	9 264 247	7 600 999
<b>résultat global de clôture (avant financement des RAR)</b>	<b>25 414 926</b>	<b>11 002 388</b>
<i>Solde des Restes à Réaliser</i>	-6 990 466	-8 291 532
<b>résultat global de clôture (après financement des RAR)</b>	<b>18 424 460</b>	<b>2 710 857</b>

### A. UN EXERCICE 2024 MARQUE PAR UN RESULTAT CUMULE EN NETTE BAISSE

#### 1. LE CONTEXTE GLOBAL ET L'EVOLUTION GENERALE DES DEPENSES ET DES RECETTES

Bien que pouvant s'appuyer sur une situation budgétaire saine, le budget 2024 s'est inscrit dans un contexte incertain, toujours marqué par les conflits internationaux, mais aussi par l'instabilité politique nationale et par un fort ralentissement économique difficilement prévisible. Si les recettes fiscales avaient été évaluées de manière prudente par rapport aux notifications de l'Etat, elles se sont avérées très en-deçà des prévisions du budget primitif, diminuant les marges financières de l'Eurométropole de Metz. Le budget 2024 est cependant resté volontariste avec la montée en puissance du Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026.

Ainsi, la section de fonctionnement fait l'objet d'une évolution à la hausse par rapport à l'exercice 2023, tant pour les dépenses qui se sont élevées à 198,01 M€ (+ 5,58 % et + 10,47 M€) que pour les recettes (+ 4,82 %, soit + 9,98 M€). Les dépenses ont ainsi progressé légèrement plus rapidement que les recettes, amenant à une stagnation du niveau d'épargne brute en 2024. Le résultat de fonctionnement de l'exercice est excédentaire (+ 18,76 M€).

En investissement, l'accélération importante du Plan Pluriannuel d'Investissement a conduit à une hausse des dépenses par rapport à 2023 : en effet, les dépenses réelles sont passées de 73,56 M€ à 92,90 M€ à fin 2024 (+ 19,34 M€ soit + 26,29 %). Les recettes réelles s'élèvent à 59,44 M€ et augmentent de + 13,25 % soit + 6,95 M€ (sous l'effet du recours à un emprunt à hauteur de 5 M€).

Le solde des restes à réaliser s'accroît (8,29 M€ contre 6,99 M€ en 2023), là aussi sous l'effet de l'accélération des projets d'investissement.

Après prise en compte des restes à réaliser, ainsi que du résultat antérieur (7 600 999,40 €), le résultat global cumulé constaté à fin 2024 s'élève à 2 710 856,77 €. Si ce résultat reste excédentaire, il est néanmoins fortement inférieur à celui constaté les années précédentes et notamment à celui de 2023 (18 424 459,57 €). La diminution observée s'explique principalement par la forte augmentation des dépenses d'investissement et particulièrement par l'avancement du PPI, ainsi que par la hausse du solde des restes à réaliser. A cela s'ajoute le ralentissement de la dynamique des recettes fiscales, dont la Métropole avait bénéficié ces dernières années.

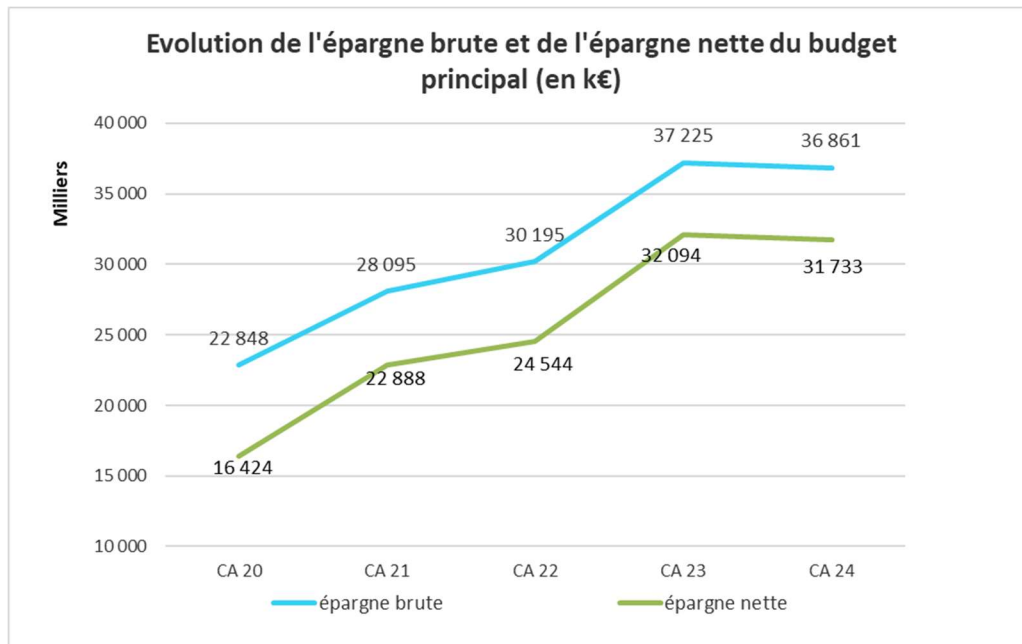
Ce résultat sera repris dans le cadre du budget supplémentaire 2025.

Concernant l'exécution budgétaire, l'exercice 2024 confirme l'amélioration des taux de réalisation des dépenses et recettes déjà constatée lors des exercices précédents.

Le taux d'exécution des dépenses de la section de fonctionnement s'est élevé à 96,65 % sur les mouvements réels 2024, contre 95,46 % en 2023. Du côté des recettes réelles de fonctionnement, il s'établit à 103,41 % contre 101,81 % en 2023.

Il en est de même en investissement, où les dépenses réelles ont été exécutées à hauteur de 78,73 % du budget total voté, contre 75,86 % en 2023 et à hauteur de 68,55 % concernant les recettes réelles. L'amélioration de l'exécution en investissement s'explique là aussi par la montée en puissance du PPI, ainsi que par des prévisions budgétaires mieux ajustées à la réalité de l'avancement des programmes d'investissement.

## 2. UNE EPARGNE BRUTE MAINTENUE A UN NIVEAU ELEVE



L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle doit obligatoirement couvrir le montant du remboursement du capital de la dette, le solde représentant l'excédent qui peut être affecté à la section d'investissement (hors opérations d'ordre).

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction du remboursement du capital des emprunts. Elle participe intégralement au financement des dépenses d'investissement.

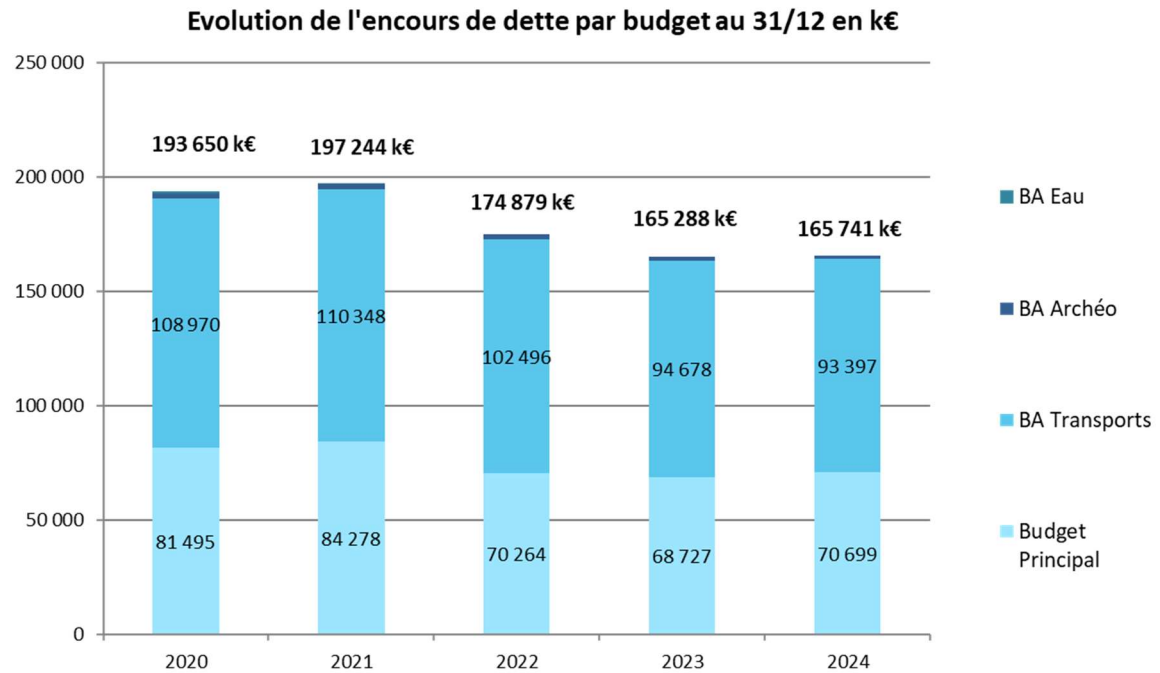
Ces indicateurs ont connu une augmentation importante de 2020 à 2023, passant de 22,85 M€ en 2020 à 37,23 M€ en 2023 pour l'épargne brute, et de 16,42 M€ à 32,09 M€ pour l'épargne nette. Entre 2023 et 2024, ils font l'objet d'un léger infléchissement, s'établissant à 36,86 M€ pour la première et 31,73 M€ pour la seconde.

Les hausses constatées entre 2020 et 2023 étaient portées par une forte dynamique fiscale, notamment depuis la suppression de la taxe d'habitation en 2020 et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises à compter de 2023 et de leur compensation par l'attribution d'une fraction de TVA nationale, dont la dynamique avait été dopée par l'inflation et la croissance économique en 2022 et 2023. Cependant, cette tendance s'est inversée en 2024, le contexte économique moins favorable ayant entraînant une évolution du produit de TVA inférieur à celui des exercices précédents.

Concernant l'épargne nette, son évolution est conforme à celle de l'épargne brute puisque le montant du remboursement du capital de la dette a diminué bien qu'un nouvel emprunt de 5 M€ ait été réalisé, le remboursement du capital sur cet emprunt n'ayant pas débuté en 2024.

Ces résultats ont toujours permis de dégager un niveau élevé d'autofinancement affecté à la section d'investissement.

### 3. UNE DETTE MAITRISEE



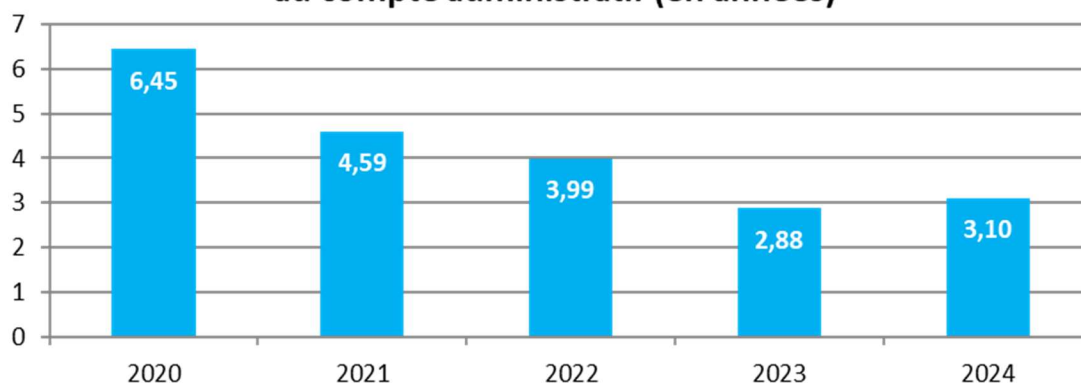
Après une phase de diminution de l'encours de dette entre 2021 et 2023, une légère reprise est observée entre 2023 et 2024 (+ 453 k€) portant le total de l'encours à 165 741 k€ en fin d'exercice.

Cette évolution est notamment liée à la mobilisation d'un nouvel emprunt de 5 M€ fin 2024 pour le budget principal, destiné à financer les investissements du PPI. Ainsi, l'encours de dette de ce budget est passé de 68 727 k€ en 2023 à 70 699 k€ en 2024, soit une hausse de + 2,87 %.

Le budget annexe Transports Publics reste celui qui concentre la plus grande part de l'encours (93,4 M€) bien que ce montant soit en diminution constante. Cette évolution s'explique par les emprunts contractés pour la réalisation des deux premières lignes Mettis, sans nouveau recours à l'emprunt depuis 2015 sur ce budget.

Le niveau de dette par habitant s'établit à 705 €, un niveau faible par rapport aux autres EPCI de taille comparable : en 2023, la dette par habitant de Dijon Métropole était d'environ 980 €, 1 360 € pour l'Eurométropole de Strasbourg et 2 730 € pour la Métropole du Grand Nancy.

### Evolution de la capacité de désendettement consolidée au compte administratif (en années)



La capacité de désendettement indique le nombre d'années nécessaires au remboursement de la totalité du capital de la dette si l'intégralité de l'épargne brute y était consacrée. Après une diminution entre 2020 et 2023, une augmentation est constatée entre 2023 et 2024 (+ 7,64 %) pour s'établir à 3,10 années en fin d'exercice. Ce niveau demeure largement en-deçà du seuil d'alerte fixé à 12 ans, permettant ainsi à l'Eurométropole de poursuivre la mise en œuvre de ses projets.

#### 4. DES FLUX FINANCIERS STABLES AVEC LES COMMUNES

Les versements aux communes se composent des Attributions de Compensation (AC) en fonctionnement et en investissement, et de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). La participation de l'Eurométropole au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) est intégrée à ce chapitre, les contributions à ce fonds relevant d'une logique de péréquation horizontale nationale à l'échelle du territoire intercommunal.

Ces montants sont en baisse de - 5,5 % par rapport à 2023, passant ainsi de 31,438 M€ à 29,708 M€, même si les reversements aux communes, en l'absence de nouveaux transferts de charge, sont stables.

Cette diminution concerne principalement les attributions de compensation versées à la Ville de Metz. En effet, la mutualisation au 1<sup>er</sup> janvier 2024 du Centre de Supervision Urbain, de la Direction de la Communication et du Cabinet, ainsi que la comptabilisation en année pleine de la mutualisation de la Direction de la Transition Ecologique ont conduit à une révision de la facturation des services mutualisés entre les deux collectivités de plus de 2 M€, entraînant corrélativement une baisse du montant de l'AC versée à la Ville.

A noter que si les charges transférées sont supérieures à la fiscalité économique transférée par les communes, ces dernières versent une attribution de compensation à l'Eurométropole. En 2024, cette recette était de 268 k€ et concernait 18 communes.

En investissement, la compensation du transfert de charges se traduit par un versement des communes vers l'Eurométropole. Le montant de l'Attribution de Compensation d'Investissement (ACI) perçu à ce titre est en hausse de 660 k€ (soit un montant perçu de 5,582 M€ en 2024) qui correspond

à l'intégration dans l'AC de la participation qui restait due par la Ville de Metz pour la participation à la ZAC de l'Amphithéâtre.

Le montant de la DSC est inchangé (6 572 M€).

La contribution de l'Eurométropole au FPIC varie très légèrement entre 2023 et 2024 (de 512 k€ à 505 k€). Le prélèvement opéré au niveau de l'EPCI augmente de + 19,5 k€ pour s'établir à 1,023 M€. Pour rappel, le calcul du FPIC dû à l'échelle du territoire métropolitain est basé en majorité sur l'écart entre le potentiel financier national et celui agrégé par habitant de l'EPCI, et la répartition entre la contribution de l'Eurométropole et des communes membres est opérée selon le droit commun, c'est-à-dire en fonction du coefficient d'intégration fiscale. Enfin la répartition entre les communes se fait selon la population pondérée par le potentiel financier par habitant.

## B. LES PRINCIPALES EVOLUTIONS DES DEPENSES ET DES RECETTES DU BUDGET PRINCIPAL

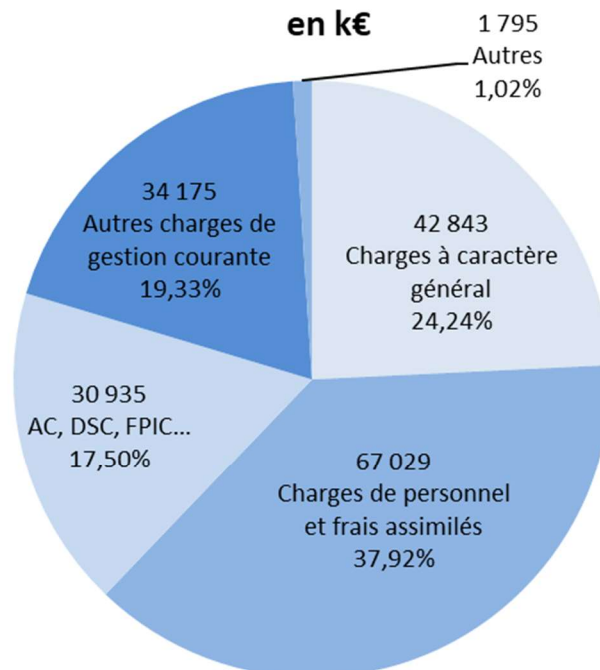
### 1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### a. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les différentes catégories de dépenses de fonctionnement et leurs évolutions sont présentées dans le tableau et le graphique ci-dessous :

	Compte Administratif 2023	Budget Total Voté 2024	Compte Administratif 2024	Evol CA 2024 / CA 2023	Taux d'exécution BTV/CA 2024
Charges à caractère général	37 768 667,02	45 821 232,75	42 843 456,06	13,44%	93,50%
Charges de personnel et frais assimilés	62 470 752,89	68 055 545,00	67 028 607,40	7,30%	98,49%
Reversements (AC, DSC, FPIC ...)	32 705 108,04	30 978 467,00	30 935 180,68	-5,41%	99,86%
Autres charges de gestion courante	32 453 853,87	35 851 048,20	34 175 256,37	5,30%	95,33%
Frais de fonctionnement de groupes d'élus	62 294,79	221 627,00	92 131,96	47,90%	41,57%
Charges financières	1 692 958,04	1 884 096,00	1 658 570,66	-2,03%	88,03%
Charges spécifiques	24 488,55	71 000,00	44 440,46	81,47%	62,59%
Dotations aux provisions	0,00	15 000,00	0,00		0,00%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>167 178 123,20</b>	<b>182 898 015,95</b>	<b>176 777 643,59</b>	<b>5,74%</b>	<b>96,65%</b>
Opé. d'ordre de transferts entre sections	20 366 149,62	20 600 000,00	21 234 415,29	4,26%	103,08%
Virement à la section de fonctionnement	0,00	26 513 543,37	0,00		0,00%
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>20 366 149,62</b>	<b>47 113 543,37</b>	<b>21 234 415,29</b>	<b>4,26%</b>	<b>45,07%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>187 544 272,82</b>	<b>230 011 559,32</b>	<b>198 012 058,88</b>	<b>5,58%</b>	<b>86,09%</b>

### CA 2024 - Dépenses réelles de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 198,01 M€ pour l'exercice 2024, dont 176,78 M€ de mouvements réels. Ces chiffres sont en hausse par rapport à 2023 (+ 9,60 M€ et + 5,74 % pour les dépenses réelles) et concernent en grande partie les charges de personnel et les charges à caractère général.

Le taux d'exécution s'établit à 96,65 % s'agissant des dépenses réelles, en augmentation par rapport à 2023 où ce taux était de 95,46 %.

## LES DEPENSES DE PERSONNEL

En 2024, les charges de personnel se sont élevées à 67 M€, et représentent plus du tiers des dépenses réelles de fonctionnement (37,92 %). Par rapport à l'exercice précédent, une évolution de + 7,30 % est constatée, soit + 4,56 M€.

L'évolution observée résulte principalement de la mutualisation de plusieurs services avec la Ville de Metz. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la Direction de la Communication, le Cabinet et le Centre de Supervision Urbain sont mutualisés, ce qui a entraîné une hausse de + 1,55 M€ sur la masse salariale de l'Eurométropole (soit respectivement 930 k€, 290 k€ et 325 k€). Ces mutualisations représentent 36 % de l'augmentation globale des charges salariales. Cette hausse de dépenses a été compensée par une réduction équivalente de l'attribution de compensation versée à la ville de Metz.

Par ailleurs, la masse salariale a également été impactée par la comptabilisation en année pleine de la mutualisation de la Direction de la Transition Ecologique, intervenue au 1<sup>er</sup> avril 2023 (+228 k€).

Des mesures statutaires ont également contribué à la progression des dépenses de personnel : la comptabilisation en année pleine de la hausse de la valeur du point d'indice de + 1,5 % intervenue au 1<sup>er</sup> juillet 2023 est évaluée à + 320 k€. En outre, l'ajout de cinq points d'indice majorés au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les titulaires et les contractuels a engendré un surcoût de 507 k€. L'impact du Glissement Vieillesse Technicité s'est élevé, quant à lui, à + 420 k€.

Enfin, des créations de postes étaient prévues au budget primitif ainsi qu'au budget supplémentaire. Ces renforts étaient nécessaires pour la mise en œuvre des nombreux projets du PPI et le développement des politiques métropolitaines. Un budget de 1,380 M€ a été alloué à cet effet, permettant la création de 64 postes sur l'année, dont 28 dédiés à la Police Métropolitaine (au final, 23 postes ont été créés au total dans le cadre du BP 2025). Cette enveloppe n'a cependant pas été consommée en totalité compte tenu des délais inhérents aux processus de recrutement.

## LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Entre 2023 et 2024, les charges à caractère général ont connu une évolution de + 13,44 %, soit une hausse de + 5,07 M€. Le taux d'exécution de ses dépenses s'est amélioré et est passé de 91,02 % à 93,50 % en 2024. Elles représentent le poste de dépense le plus important après les charges de personnel (24,24 % des dépenses réelles contre 22,59 % l'exercice précédent).

Cette augmentation est principalement liée à la gestion des déchets (+ 2,28 M€) ainsi qu'à la compétence voirie et espaces publics (+ 1 M€). Concernant la gestion des déchets, l'installation de nouveaux points d'apports volontaires enterrés a entraîné une hausse des coûts de fonctionnement, notamment pour leur collecte, leur maintenance et leur nettoyage (+ 568 k€). Le lancement de l'expérimentation de la collecte des biodéchets sur plusieurs communes du territoire métropolitain à compter de 2024 a mobilisé 128 k€. L'exercice 2024 a également été marquée par l'inauguration de plusieurs locaux à déchets dans le centre-ville de Metz, induisant de nouvelles dépenses de loyers, de charges et d'entretien (+ 120 k€). En ce qui concerne le traitement des déchets, la hausse des tarifs appliqués par Haganis sur l'incinération a eu un impact budgétaire de + 297 k€. Par ailleurs une hausse de + 402 k€ est observée concernant le traitement des produits recyclables : le tarif appliqué au flux multimatériaux a augmenté de + 19,6 € HT la tonne, conjugué à une hausse des tonnages. Celui appliqué au traitement des journaux-revues-magazines a quant à lui augmenté de + 155,59 € HT la tonne.

D'autres facteurs ont également pesé sur les finances en 2024 : l'augmentation des réparations sur les véhicules de collecte (+ 302 k€), la réorganisation du gardiennage du Centre Technique Métropolitain (+ 130 k€) ainsi que la mise en place de la collecte et du traitement des déchets dangereux (+ 125 k€). S'agissant de la voirie et des espaces publics, l'impact le plus significatif provient des dégâts au domaine public plus nombreux et qui ont nécessité des réparations plus fréquentes, notamment sur les glissières (+ 434 k€). La reprise de la gestion en régie du parking Comédie a nécessité de nouvelles dépenses (+ 151 k€), bien que ces coûts aient été compensés par de nouvelles recettes. La convention conclue avec la Ville de Metz pour l'entretien des ZAE affiche une hausse de 121 k€ en raison de l'intégration des voiries de la ZAC de l'Amphithéâtre dans le périmètre de la convention.

En outre, en matière d'énergie, une hausse des coûts a été constatée, qui a entraîné une hausse des dépenses concernant la signalisation (+ 123 k€) ainsi que sur la consommation des bâtiments métropolitains (+ 114 k€).

En matière de gestion des milieux aquatiques, la hausse de 0,70 centimes à 1 euro par habitant du montant de la cotisation versée à Moselle Aval ainsi que le transfert de la compétence « protection contre les inondations » a eu pour conséquence l'augmentation du budget de + 251 k€ portant le total de la contribution à 391 k€.

Enfin, la Métropole a eu recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner dans le renouvellement de la délégation de service public relative au chauffage urbain (240 k€).

## LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les autres charges de gestion courante, qui se composent principalement des subventions et contributions versées à divers organismes, augmentent entre 2023 et 2024 et s'élèvent à 34,18 M€ (+ 1,72 M€ soit + 5,30 %) tandis que leur taux d'exécution est de 95,33 %.

Cette hausse résulte de l'évolution de certaines participations versées par la Métropole, notamment pour le soutien au printemps du commerce et au salon The Mix (+ 130 k€) ou au festival Hophophop

(+ 75 k€). La contribution versée au SDIS a été à nouveau revalorisée par décision de son Conseil d'Administration (+ 457 k€ soit 9,8 M€). Par ailleurs, la subvention versée à l'Orchestre National de Metz augmente de + 100 k€ (soit 400 k€ versés) de même que celle de l'ESAL afin de financer la location de locaux à Bliiida (+ 41 k€).

En matière de transition énergétique, la Métropole a augmenté le soutien apporté à l'ALEC du Pays Messin afin d'accompagner les foyers dans la rénovation énergétique de leur logement (+ 391 k€).

Les dépenses relatives au Fonds de Solidarité Logement augmentent de 156 k€ en raison de l'évolution à la hausse du nombre de dossiers déposés.

Enfin, la subvention au budget annexe archéologie préventive a augmenté de 150 k€ par rapport à 2023 pour combler le déficit constaté en année n-1 (soit 940 k€ versés).

Ce chapitre comprend également les indemnités, cotisations et frais divers versés aux élus dont le montant reste stable (1,1 M€).

## LES AUTRES DEPENSES

Les reversements se composent des AC, de la DSC et du FPIC, dont les évolutions ont été précédemment détaillées (cf. partie 1, A. 4).

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus concernent les dépenses de personnel relatives aux collaborateurs de groupe et se sont élevés à 92 k€.

Après une importante hausse constatée entre 2022 et 2023 en raison du contexte global de hausse des taux d'intérêts, les charges financières observent une légère baisse par rapport à 2023 (- 2,03 % pour un montant mandaté de 1,66 M€). La souscription d'un nouvel emprunt en fin d'exercice n'a pas eu d'impact sur les remboursements de l'année, mais en produira cependant en 2025.

Les charges spécifiques, qui regroupent les annulations de titres sur exercices antérieurs, ont représenté 44 k€.

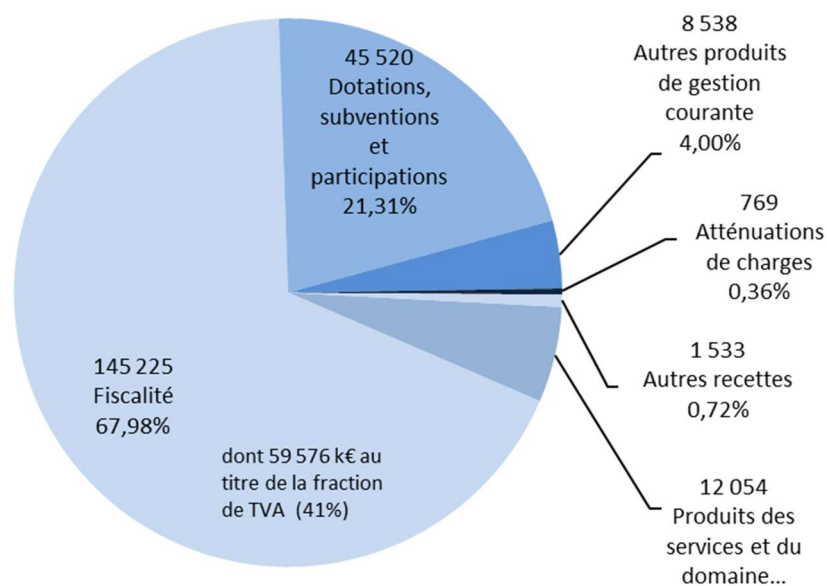
Enfin, aucune provision nouvelle n'a été constituée en 2024.

## b. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Compte Administratif 2023	Budget Total Voté 2024	Compte Administratif 2024	Evol CA 2024 / CA 2023	Taux d'exécution BTV/CA 2024
Atténuations de charges	730 877,44	662 000,00	769 381,67	5,27%	116,22%
Produits divers	16 115 609,44	20 105 294,75	20 592 219,26	27,78%	102,42%
Fiscalité	142 739 580,87	143 144 813,00	145 224 948,07	1,74%	101,45%
Dotations et Participations	43 559 408,76	42 659 991,00	45 519 532,20	4,50%	106,70%
Produits financiers	0,00	1,00	900 563,87		n.s
Produits spécifiques	1 185 383,43	0,00	632 104,64	-46,68%	
Reprise sur amortissements	71 780,00	15 000,00	0,00	-100,00%	0,00%
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>204 402 639,94</b>	<b>206 587 099,75</b>	<b>213 638 749,71</b>	<b>4,52%</b>	<b>103,41%</b>
Opé. d'ordre de transferts entre sections	2 403 645,57	5 000 000,00	3 143 114,45	30,76%	62,86%
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 403 645,57</b>	<b>5 000 000,00</b>	<b>3 143 114,45</b>	<b>30,76%</b>	<b>62,86%</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>206 806 285,51</b>	<b>211 587 099,75</b>	<b>216 781 864,16</b>	<b>4,82%</b>	<b>102,46%</b>

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de + 4,82 % par rapport à 2023, passant de 206,81 M€ à 216,78 M€, soit une hausse de près de 10 M€ au global et de + 9,24 M€ pour les seules recettes réelles. Le taux d'exécution s'élève à 103,41 % pour ces dernières.

## CA 2024 - Recettes réelles de fonctionnement en k€



### LES RECETTES FISCALES

Les produits issus de la fiscalité représentent la ressource la plus importante, soit 67,98 % des recettes réelles de fonctionnement pour un montant total de 145,23 M€. D'un exercice à l'autre, et à taux constants, ce poste présente une hausse de + 1,74 % soit + 2,49 M€, qui reste cependant très en-deçà des évolutions constatées sur ce chapitre lors des exercices précédents (pour rappel, + 7,16 % et + 9,37 M€ entre 2022 et 2023). La progression entre 2023 et 2024 se concentre quant à elle sur la Cotisation Foncière des Entreprises (+ 907 k€) ainsi que sur la fiscalité spécialisée, notamment la TEOM (+ 1,24 M€) et la taxe locale de séjour (+ 519 k€).

produit de fiscalité (en k€)	2023		2024		évo CA24/CA23
	CA	BP	notifié	CA	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	23 483	24 150	24 390	24 390	3,86%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	0	0	0	0	
Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux (IFER)	1 879	1 690	1 926	1 843	-1,93%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	4 435	3 860	4 048	4 335	-2,25%
Fraction de TVA en compensation de la suppression de la CVAE	16 969	17 500	17 723	16 952	-0,10%
<b>sous-total fiscalité entreprises</b>	<b>46 766</b>	<b>47 200</b>	<b>48 088</b>	<b>47 520</b>	<b>1,61%</b>
Taxe d'Habitation (TH)	2 609	1 420	2 132	2 226	-14,69%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	7 166	7 428	7 441	7 451	3,98%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	145	146	149	146	0,29%
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB)	331	356	335	318	-3,87%
Fraction de TVA en compensation de la suppression de la TH	42 637	44 000	44 562	42 624	-0,03%
<b>sous-total fiscalité ménages</b>	<b>52 888</b>	<b>53 350</b>	<b>54 619</b>	<b>52 765</b>	<b>-0,23%</b>
<b>rôles supplémentaires 73111</b>	<b>13</b>			<b>358</b>	<b>n.s.</b>
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	31 984	32 900	33 139	33 221	3,87%
Taxe Locale de Séjour	1 194	1 100	1 100	1 713	43,49%
Taxe GEMAPI	1 128	1 151	1 151	1 175	4,18%
Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)	1 147	1 086	1 086	1 304	13,69%
Taxe d'Aménagement (TA)	4 035	2 000	2 660	2 030	-49,69%
<b>sous-total fiscalité spécialisée</b>	<b>39 487</b>	<b>38 237</b>	<b>39 135</b>	<b>39 442</b>	<b>-0,11%</b>
Allocations compensatrices	4 772	4 770	5 133	5 147	7,85%
AC (compensation fiscalité)	284	268	268	268	-5,66%
<b>sous-total compensations fiscales</b>	<b>5 057</b>	<b>5 038</b>	<b>5 401</b>	<b>5 415</b>	<b>7,09%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>144 211</b>	<b>143 825</b>	<b>147 243</b>	<b>145 501</b>	<b>0,89%</b>

L'évolution des recettes fiscales est désormais corrélée significativement à la perception de fractions de la TVA nationale. En effet, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2020 a entraîné la perception d'une fraction de TVA nationale en compensation. On constate une stagnation de cette fraction de TVA en 2024 par rapport à l'exercice précédent (42,62 M€ en 2024 contre 42,64 M€ en 2023), En outre, la perception par les collectivités de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) a été supprimée dans le cadre de la loi de finances pour 2023, entraînant également pour ces dernières une compensation par une fraction de la TVA nationale. Alors que la fraction de TVA nationale perçue en 2023 en compensation de la CVAE était de 16,97 M€, la somme perçue en 2024 s'est élevée à 16,95 M€, soit une stagnation du produit.

Le dynamisme du produit perçu par la Métropole ne résulte désormais plus de l'attractivité au niveau local mais bien de l'évolution économique à l'échelle nationale. Il est à noter que les prévisions fiscales de l'Etat en matière de perception de la TVA avaient été largement surévaluées au moment de la loi de finances pour 2024 et qu'elles ont finalement conduit à de fortes régularisations à la baisse en novembre 2024 pour l'ensemble des acteurs locaux percevant ce produit et a entraîné une évolution

défavorable de la TVA perçue par l'Eurométropole en 2024 à hauteur de -2,7 M€ par rapport à la notification intervenue en mars 2024.

Concernant la fiscalité des entreprises, le produit des IFR diminue de 36 k€ et s'établit à 1,84 M€. Elle résulte de la forte baisse du produit sur les transformateurs électriques, non compensée par la progression de l'IFER sur les stations radioélectriques (995 k€ en 2024 contre 863 k€ en 2023).

La TASCOM évolue à la baisse (4,34 M€ soit - 100 k€) en raison du dégrèvement accordé fin 2023 par l'administration fiscale à un centre commercial du territoire.

La Cotisation Foncière des Entreprises progresse de + 3,86 % pour un produit de 24,39 M€, en raison de la revalorisation automatique des bases décidée en loi de finances.

Les recettes de fiscalité ménage évoluent quant à elle selon la revalorisation des bases fiscales annuelles et l'évolution physique des bases, portant leur produit total 2024 à 10,14 M€ (hors fraction de TVA) contre 10,25 M€ en 2023.

La diminution se concentre sur la taxe d'habitation, dont le produit s'est réduit de 14,69 % entre 2023 et 2024 pour un montant définitif de 2,226 M€. Si le produit de Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants a progressé de + 121 k€ (+ 67 %), le produit de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires a connu une baisse significative de - 505 k€ (- 21 %). Cela s'explique par la mise en place du dispositif « Gérer mes biens immobiliers » par l'État. Ce dernier a permis de mieux identifier les résidences secondaires et les logements vacants, mais des déclarations erronées ont conduit à des taxes émises à tort en 2023, entraînant des dégrèvements significatifs en 2024. L'administration fiscale prévoit de continuer à améliorer la fiabilité de la taxe d'habitation, ce qui pourrait entraîner d'autres fluctuations dans les années à venir.

La principale recette de fiscalité spécialisée est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, dont le produit perçu en 2024 s'est élevé à 33,22 M€, soit une hausse de + 3,87 % par rapport à 2023, qui suit la revalorisation des bases fiscales ainsi que l'évolution physique des bases.

La taxe locale de séjour a augmenté (+ 43,49 % soit + 519 k€) traduisant la forte progression du tourisme sur le territoire.

Le produit de taxe GEMAPI est en légère hausse (+ 4,18 %) en lien avec l'évolution du nombre d'habitants du territoire. Pour rappel, concernant cette taxe, ce n'est pas un taux qui est voté mais un produit, qui s'élève à 5 € par habitant depuis sa mise en place en 2018.

Le montant collecté au titre de la TCCFE augmente de + 13,69 %.

Le produit de taxe d'aménagement est en baisse de - 49,69 % et s'établit à 2,03 M€. En effet, la conjoncture économique défavorable, marquée par une forte inflation et la difficulté du recours à l'emprunt des accédants, a conduit à une diminution significative des travaux de construction et de reconstruction et donc à une réduction de l'assiette de la taxe. Par ailleurs, la réforme de cette dernière à compter de 2022 impacte également le rythme de perception. En effet, désormais, c'est la déclaration d'urbanisme faite par le pétitionnaire qui déclenche la redevabilité de la taxe, alors qu'auparavant, l'administration fiscale émettait un titre selon un calendrier fixe qui démarrait à la date de délivrance de l'autorisation d'urbanisme.

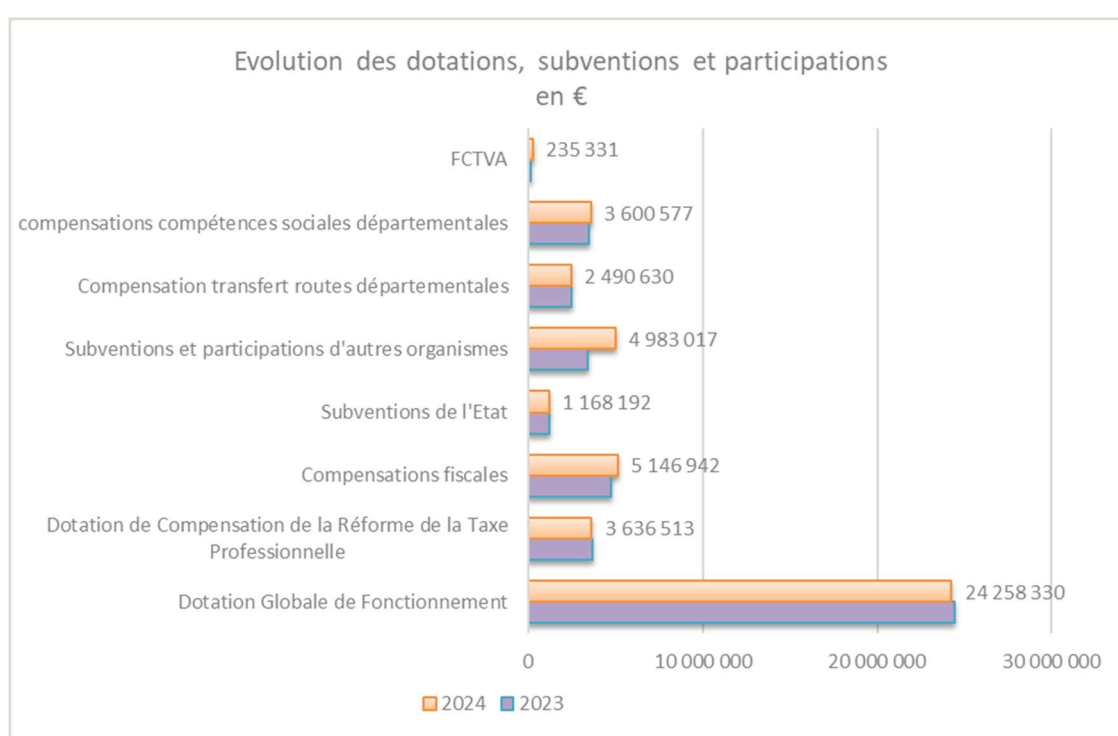
Pour rappel, ces deux dernières recettes sont en partie reversées aux communes, à hauteur de 50 % pour la première et de 90 % pour la seconde.

Les recettes fiscales comprennent également le produit issu du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), versé dans le cadre du dispositif de compensation de la suppression de la Taxe Professionnelle, dont le montant est resté stable (6,9 M€).

## LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Les dotations et participations augmentent de + 4,5 % soit + 1,96 M€ pour atteindre un montant total de 45,5 M€. Il s'agit de la seconde source de recettes la plus importante (21,31 % des recettes réelles de l'exercice).



Les augmentations résultent des compensations fiscales (+ 375 k€), de la compensation perçue à la suite du transfert des compétences sociales départementales (+ 149 k€), mais surtout des subventions versées par divers organismes (+ 1,56 M€).

La hausse des allocations compensatrices de fiscalité (+ 375 k€) s'explique par l'augmentation des compensations au titre de la Cotisation Foncière des Entreprises sur la base minimum.

La dotation globale de fonctionnement représente la part la plus importante de ces recettes. Elle s'est élevée à 24,26 M€ en 2024, soit un montant légèrement en baisse (- 162 k€). Pour rappel, ce montant est en diminution continue depuis 2018. Dans le détail, elle se compose d'une part de la dotation d'intercommunalité dont le montant dépend de la population (6,21 M€, soit + 142 k€ en lien avec la hausse constatée de la population en 2024). Elle comprend d'autre part la dotation de compensation,

qui vient compenser la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle, et qui affiche une baisse de 304 k€ (soit 18 M€ perçus).

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) diminue de 59 k€ et s'élève à 3,64 M€.

La Métropole perçoit du Département des compensations à la suite du transfert de certaines compétences lors du passage au statut de Métropole. Concernant les compétences sociales, la recette (et la dépense) du Fonds de Solidarité Logement est en hausse de + 149 k€ (2,49 M€) du fait d'une augmentation du nombre de dossiers déposés. Les compensations versées au titre de la Prévention Spécialisée et du Fonds d'Aide aux Jeunes sont stables (respectivement 2,14 M€ et 66 k€). Par ailleurs, du fait du transfert des routes départementales vers la Métropole en 2020, cette dernière perçoit une compensation qui s'est élevée à 2,49 M€ en 2024.

235 k€ ont été perçus au titre de la récupération du FCTVA sur les dépenses d'entretien de bâtiment et de voirie, soit un montant plus élevé qu'en 2023 (139 k€). Si le maintien de ce dispositif a fait l'objet de discussions lors du PLF 2025, il a cependant été reconduit pour 2025.

Enfin, en matière de subventions, celles versées par l'Etat et ses établissements publics sont plutôt stables (1, 17 M€). Elles comprennent les aides au logement temporaires concernant les aires d'accueil des gens du voyage (168 k€), des subventions destinées à financer la réalisation d'études sur les copropriétés dégradées (174 k€), des versements de l'ANAH concernant le nouveau programme de renouvellement urbain (412 k€), le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au Conservatoire (94 k€) ainsi que des aides en matière de transition énergétique (143 k€).

Les subventions perçues de la part d'autres organismes évoluent à la hausse (+ 1,56 M€). Cette évolution concerne les soutiens versés par Citéo pour les écoemballages qui sont passés de 2,88 M€ à 4,33 M€ (soit + 1,46 M€). Plusieurs éléments justifient cette évolution : d'une part le liquidatif perçu pour l'année 2023 s'est révélé nettement supérieur à celui des exercices précédents. D'autre part, le versement reçu pour le soutien papier a été perçu à la fois pour 2023 et 2024 pour un montant supérieur aux années précédentes. De manière générale, les tonnages traités en sortie de centre de tri ont progressé par rapport à 2023, et le soutien unitaire par matériau a également augmenté.

Les autres subventions sont composées des aides de la Région dans le cadre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) pour 238 k€, du Mécénat pour 140 k€, ainsi que des subventions de la Région relatives au site Natura 2000 des pelouses calcaires du pays messin (53 k€).

## LES AUTRES PRODUITS

Les autres produits regroupent les produits des services et du domaine ainsi que les autres produits de gestion courante. Ces recettes se sont élevées à 20,92 M€ en 2024, soit une progression de + 27,78 % (+ 4,48 M€).

L'augmentation concerne principalement la perception d'une indemnité de 3,12 M€ issue du protocole d'accord signé entre l'Eurométropole et diverses entreprises dans le cadre du contentieux relatif aux désordres intervenus lors de la construction du Centre Pompidou-Metz.

Certaines recettes sont relatives à la gestion des déchets, on retrouve notamment le produit perçu au titre de la vente des produits recyclables qui est en hausse de + 244 k€ (soit 1,35 M€) du fait de l'augmentation des tonnages multimatériaux sortant du centre de tri, ainsi que de la hausse des prix de reprise de certains matériaux (notamment les films plastique, le cartons et l'aluminium). Le produit de la redevance spéciale s'est élevé à 1,21 M€ (+ 179 k€).

En matière de stationnement, les recettes des parkings gérés en régie ont augmenté de + 840 k€ (2,8 M€) ce qui s'explique par la reprise en régie de la gestion du parking Comédie à compter du mois de mai (+ 615 k€) ainsi que par la hausse des recettes générées par le parking Maud'Huy du fait de la refacturation des charges à la Ville de Metz ainsi qu'à Vivest pour les volumes privés (+ 214 k€). Les redevances liées à l'exploitation des parkings sous délégation de service public augmentent de + 135 k€ (2 M€). Quant au forfait de post-stationnement (FPS), il s'est élevé à 909 k€ et observe ainsi une baisse de - 83 k€, ce qui s'explique par un nombre de contraventions dressées moins élevé ainsi que par un accroissement des FPS minorés payés.

Par rapport à 2023, une baisse est observée sur les recettes des équipements culturels (- 224 k€ pour 1,19 M€ de recettes). Cela s'explique par la perception en 2023 de l'assurance-vie et du solde des comptes de M. Lauterbach dans le cadre du legs de ce dernier au musée de la Cour d'Or (159 k€). Les recettes issues de vente de la boutique du musée augmentent (+ 16 k€ soit 49 k€), les frais d'inscription au Conservatoire sont stables (402 k€) de même que la billetterie de l'Opéra-Théâtre (604 k€). 52 k€ ont été perçus au titre des co-productions et 51 k€ pour les locations de spectacles.

En matière de ressources humaines, les mises à disposition de personnel ont diminué (2,74 M€ contre 3,11 M€ en 2023 soit - 374 k€). Elles concernent principalement les mises à disposition auprès de la régie Haganis, dont le montant diminue d'année en année en fonction des départs des agents concernés.

Les refacturations de personnel et de frais généraux aux budgets annexes augmentent de 356 k€, dont la majeure partie concerne l'intégration de la convention d'entretien des voies Mettis dans la refacturation au budget annexe Transports Publics.

Les redevances versées en matière d'énergie augmentent légèrement (+ 46 k€) : 715 k€ ont été perçus au titre de redevances d'occupation du domaine public en matière de gaz, chauffage et électricité, et 373 k€ au titre des redevances des fermiers et concessionnaires.

Les redevances liées à l'exploitation du Centre de Congrès sont en hausse : la redevance relative à la DSP augmente de + 70 k€ et s'élève ainsi à 115 k€, celle d'occupation du domaine public reste stable (19 k€). Concernant le parc des expositions, les deux redevances sont stables (177 k€). La taxe foncière du parc des expositions est également refacturée au délégataire (198 k€).

Toujours en matière de redevances, celles relatives au crématorium se sont élevées à 26 k€ en 2024. Une somme de 49 k€ a également été perçue au titre du retraitement des résidus métalliques, dont le produit a été reversé en intégralité à des associations.

A la suite de la clôture de la ZAC de Marly Bellefontaine, 277 k€ ont été perçus au titre du protocole de clôture.

La gestion des étangs de Saint-Rémy est assurée par la Métropole et la communauté de Communes Rives de Moselle. A ce titre, 70 k€ ont été refacturés à cette dernière. Ces recettes ne se retrouveront plus les années suivantes, le syndicat mixte dédié ayant été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les indemnités d'assurance observent une forte baisse (- 419 k€ soit 155 k€ perçus) du fait de la perception en 2023 d'une somme de 354 k€ concernant un sinistre important sur une buse métallique.

Le loyer de l'Institut Lafayette a représenté 67 k€, en augmentation suivant l'échéancier défini.

Enfin, les recettes relatives aux aires d'accueil de gens du voyage se sont élevées à 116 k€.

## LES PRODUITS FINANCIERS

De nouvelles recettes sont comptabilisées sous ce chapitre en 2024. En effet, à la suite de la création de la Société d'Economie Mixte Metz Habitat en 2021, l'Eurométropole est devenue l'un de ses actionnaires. En conséquence, la structure a procédé à la distribution de ses dividendes 2023, dont 884 k€ à l'Eurométropole. En outre, le placement de la trésorerie de la métropole issue d'anciennes cessions sur des comptes à terme a permis de générer 17 k€ d'intérêts.

## LES ATTENUATIONS DE CHARGES

Les atténuations de charges évoluent légèrement à la hausse (+ 5,27 % et + 39 k€). Elles concernent les remboursements relatifs à la masse salariale, notamment les indemnités journalières, ainsi que les divers remboursements concernant des agents détachés ou mis à disposition.

## LES PRODUITS SPECIFIQUES

Ce chapitre comprend les cessions réalisées par l'Eurométropole ainsi que les annulations de mandats sur exercices antérieurs. Par rapport à 2023, les recettes apparaissent en forte baisse (- 46,68 %) ce qui s'explique par la comptabilisation en 2023 d'une recette exceptionnelle de 1 M€ relative à la cession des réseaux de télécommunications de 13 communes. Le montant constaté en 2024 reste cependant important (632 k€), avec la cession de la maison léguée par M. Lauterbach en 2022 au musée de la Cour d'Or (420 k€) ainsi que par des ventes de véhicules divers.

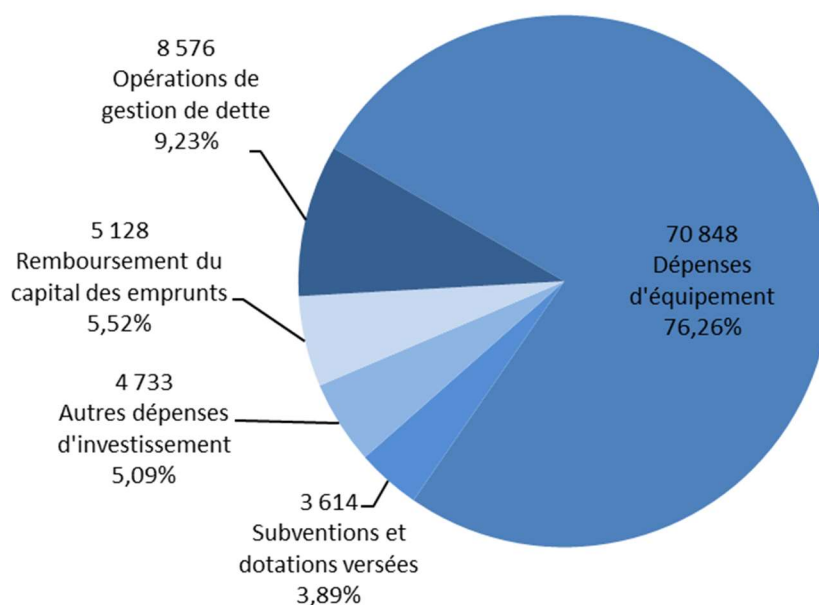
## 2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### a. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Compte Administratif 2023	Budget Total Voté 2024	Compte Administratif 2024	Evol CA 2024 / CA 2023	Taux d'exécution BTV/CA 2024
Immobilisations incorporelles	5 479 743,13	13 894 846,40	9 676 773,26	76,59%	69,64%
Subventions d'équipement versées	13 210 462,98	14 951 815,20	12 270 484,71	-7,12%	82,07%
Immobilisations corporelles	17 972 043,76	28 698 314,97	20 175 495,06	12,26%	70,30%
Immobilisations en cours	20 275 340,74	36 762 093,83	28 724 918,25	41,67%	78,14%
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>56 937 590,61</b>	<b>94 307 070,40</b>	<b>70 847 671,28</b>	<b>24,43%</b>	<b>75,12%</b>
Dotations, fonds divers et réserves	2 643 692,78	4 300 000,00	3 418 857,02	29,32%	79,51%
Subventions d'investissement	85 322,58	277 314,60	194 997,42	128,54%	70,32%
Emprunts et dettes assimilées	12 919 194,41	14 122 509,00	13 733 558,64	6,30%	97,25%
Participations et créances rattachées	1 000,00	3 933 800,00	3 907 000,00	n.s.	99,32%
Autres immobilisations financières	127 600,00	72 000,00	0,00	-100,00%	0,00%
Opérations sous mandat	843 023,96	989 939,46	796 113,70	-5,56%	80,42%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>73 557 424,34</b>	<b>118 002 633,46</b>	<b>92 898 198,06</b>	<b>26,29%</b>	<b>78,73%</b>
Opé. d'ordre de transferts entre sections	2 403 645,57	5 000 000,00	3 143 114,45	30,76%	62,86%
Opé. Patrimoniales	1 769 748,48	6 303 216,75	5 659 146,28	219,77%	89,78%
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 173 394,05</b>	<b>11 303 216,75</b>	<b>8 802 260,73</b>	<b>110,91%</b>	<b>77,87%</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>77 730 818,39</b>	<b>129 305 850,21</b>	<b>101 700 458,79</b>	<b>30,84%</b>	<b>78,65%</b>

### CA 2024 - Dépenses réelles d'investissement

en k€



Les dépenses d'investissement s'élèvent à 101,7 M€ dont 92,9 M€ de dépenses réelles, soit une nette augmentation par rapport à 2023 de + 26,29 %. Cette évolution concerne particulièrement les dépenses d'équipement qui se sont élevées à 70,85 M€ contre 56,94 M€ en 2023 (+ 24,43 %). Le taux d'exécution s'est à nouveau amélioré en 2024 par rapport à l'exercice précédent (78,73 % sur les mouvements réels, 75,86 % en 2023).

## LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement (70,85 M€) voient leur volume augmenter de + 13,91 M€ sur un an, témoignant de l'avancée des projets inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement. Pour rappel, entre 2022 et 2023, ce poste de dépenses avait déjà fait état d'une hausse importante, passant de 44,56 M€ à 56,94 M€, soit + 11,98 M€ (+ 26,64 %). Les immobilisations augmentent, quand les subventions d'équipement versées évoluent légèrement à la baisse.

En effet, les subventions d'équipement versées se sont élevées à 12,27 M€ en 2024, soit une baisse de -7,12 % et - 940 k€. Cela s'explique principalement par le remboursement d'une partie des équipements du Centre de Supervision Urbain payé par la Ville de Metz en 2023, et remboursé par la Métropole. A ce titre, 2,09 M€ avaient été versés, contre 237 k€ en 2024. Les subventions versées par la métropole concernant la politique de logement social sont également en baisse de 829 k€, après un exercice 2023 particulièrement élevé. Inversement, les versements aux communes au titre des fonds de concours ont progressé de 436 k€, pour atteindre un montant versé de 1,37 M€, et le plan d'investissement dans l'immobilier de l'enseignement supérieur s'est accéléré (+ 1,61 M€).

Les immobilisations font état d'une hausse de + 14,85 M€ (+ 34,75 %) soit 58,58 M€ mandatés en 2024. Les projets ayant mobilisé l'essentiel des crédits concernent la voirie et les espaces publics, la réalisation du plan vélo, l'extension du Centre Technique Métropolitain, la construction de la piscine métropolitaine, le pavillon de la biodiversité ainsi que les transports en communs (cf. partie 3. A).

Le détail de la réalisation des projets inscrits au PPI est détaillée dans la seconde partie du document consacrée aux politiques publiques.

Actions	Montant PPI initial	Total PPI 2021-2026 actualisé	Total PPI 2027 et suivants	Total PPI actualisé 2021 - 2027 et suivants	réalisé au 31/12/2024	% réalisé PPI 2021-2026
I. INVESTIR POUR LA SECURITE DE TOUS LES HABITANTS ET USAGERS DE L'EUROMETROPOLE	93 275 000	99 816 428	12 983 587	112 800 016	56 059 141	56%
II. INVESTIR POUR DES MOBILITES DURABLES	79 000 000	71 823 144	31 330 606	103 153 749	19 734 572	27%
III. INVESTIR POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE	74 150 000	92 002 259	20 681 699	112 683 958	21 409 393	23%
IV. INVESTIR POUR LA VILLE DE DEMAIN	39 700 000	64 294 292	11 861 116	76 155 408	18 504 797	29%
V. INVESTIR DANS LE PATRIMOINE CULTUREL POUR FAVORISER L'ANIMATION ET L'ATTRACTIVITE METROPOLITAINE	32 700 000	23 679 856	20 059 115	43 738 971	5 530 590	23%
VI. INVESTIR POUR MIEUX VIVRE ET HABITER SUR LA METROPOLE	26 600 000	34 347 825	39 497 897	73 845 722	13 003 835	38%
VII. INVESTIR POUR LA PRESERVATION DES ESPACES NATURELS ET DE LA BIODIVERSITE	24 835 000	24 644 528	0	24 644 528	11 620 574	47%
VIII. INVESTIR POUR LES EMPLOIS DE DEMAIN	16 900 000	17 179 658	0	17 179 658	7 455 181	43%
<b>TOTAL</b>	<b>387 160 000</b>	<b>427 787 990</b>	<b>136 414 020</b>	<b>564 202 010</b>	<b>153 318 083</b>	<b>36%</b>

## LES SUBVENTIONS ET DOTATIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES

Ces dépenses augmentent de + 885 k€. Cette évolution s'explique principalement par une augmentation des reversements de taxe d'aménagement aux communes afin de régulariser les retards de versements accumulés (+ 775 k€ soit 3,42 M€ versés en 2024).

En matière de subventions, une convention a été conclue entre plusieurs acteurs afin de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA permettant d'obtenir des financements en matière d'efficacité énergétique des bâtiments. Dans ce cadre, la Métropole a été désignée collectivité coordinatrice, c'est donc elle qui perçoit les fonds et les reverse aux autres acteurs. En 2024, 109 k€ ont ainsi été reversés à la Ville de Metz et à la Communauté de Communes Rives de Moselle.

## LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS

Le remboursement du capital des emprunts est stable (4,25 M€), malgré la souscription d'un emprunt de 5 M€ fin 2024 qui ne commencera à être remboursé qu'à compter de 2025. Des terrains situés sur le parc du Technopôle ont été acquis auprès de l'EPFGE en 2022 avec un paiement échelonné. Ainsi, 137 k€ ont permis le remboursement de la seconde échéance de capital. Enfin, 736 k€ concernent le remboursement du capital de deux contrats de prêt dits « crédits long terme reconstituables ».

## LES OPERATIONS DE GESTION DE DETTE

Elles correspondent pour un montant de 8,576 M€ à deux contrats de prêt dits « crédits long terme reconstituables », qui offrent la possibilité de pratiquer de manière infra annuelle des remboursements de capital afin de limiter les frais financiers en remboursant les encours devenus temporairement inutiles au regard de notre niveau de trésorerie. Cette dépense trouve son pendant en recette.

## LES AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Leur part dans le total des dépenses réelles d'investissement est en nette hausse, car, avec un montant de 4,833 M€, elles représentent désormais 5,09 % contre 1,35 % en 2023.

Cette hausse se justifie par des participations importantes de l'Eurométropole au capital de plusieurs sociétés. En premier lieu, la Métropole a acquis une partie des parts de la Ville de Metz au sein de la société M3C (3,2 M€). Également, pour développer la filière hydrogène sur le territoire, la participation au capital de la SAS H2 Metz a été augmentée de 225 k€. La société Metz Parkings, en charge de la gestion du stationnement en voirie et en ouvrage a été créée en 2024, avec l'Eurométropole et la Ville de Metz comme actionnaires. La participation au capital s'est élevée à 325 k€. La première échéance de l'adhésion à l'Agence France Locale pour le budget principal a été réglée (107 k€). Enfin, en matière d'enseignement supérieur, l'Eurométropole a augmenté sa participation au capital de la Fondation ID+ Lorraine (50 k€).

Les autres dépenses comprennent également celles réalisées dans le cadre d'opérations pour le compte de tiers, principalement avec les communes membres en matière de voirie et espaces publics (796 k€).

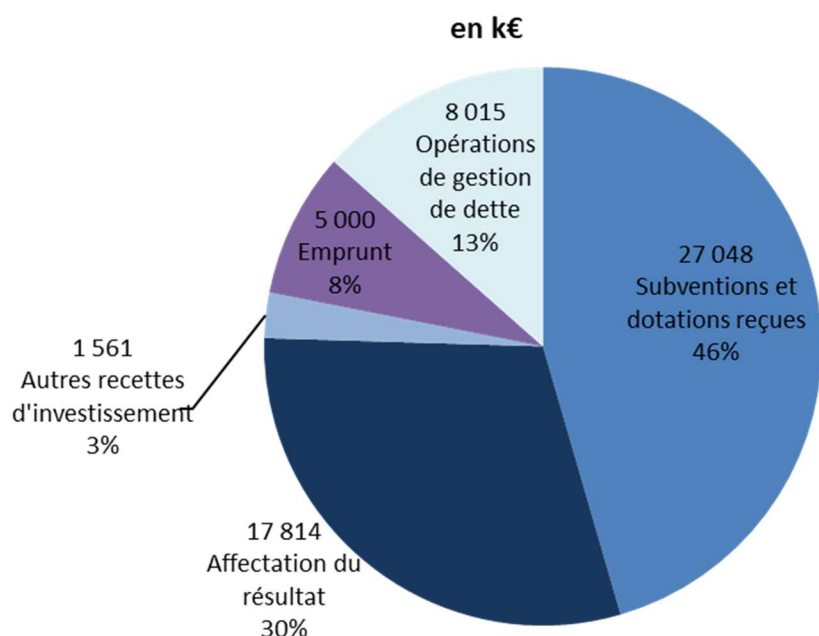
30 k€ de cautions ont également été remboursés aux usagers des aires d'accueil des gens du voyages.

## b. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement 2024 s'élèvent à 86,33 M€, dont 59,44 M€ de mouvements réels. Il s'agit d'une amélioration importante par rapport à 2023 de + 13,25 % soit + 6,95 M€ pour les recettes réelles. Cette hausse est principalement due à la réalisation d'un emprunt de 5 M€ en 2024.

	Compte Administratif 2023	Budget Total Voté 2024	Compte Administratif 2024	Evol CA 2024 / CA 2023	Taux d'exécution BTV/CA 2024
Affectation du résultat	16 355 852,23	17 813 926,42	17 813 926,42	8,91%	100,00%
Dotations, Fonds divers et Réserves (hors affect	9 030 011,99	9 660 000,00	8 538 780,51	-5,44%	88,39%
Subventions d'investissement	18 122 220,06	23 759 035,99	18 509 593,20	2,14%	77,91%
Emprunts et dettes assimilées	7 291 004,05	32 575 000,00	13 045 980,70	78,93%	40,05%
Produit des cessions	0,00	599 750,00	0,00		0,00%
Autres recettes d'investissement	1 684 498,13	2 304 837,85	1 530 200,09	-9,16%	66,39%
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>52 483 586,46</b>	<b>86 712 550,26</b>	<b>59 438 480,92</b>	<b>13,25%</b>	<b>68,55%</b>
Virement de la section de fonctionnement	0,00	26 513 543,37	0,00		0,00%
Opé. d'ordre de transferts entre sections	20 366 149,62	20 600 000,00	21 234 415,29	4,26%	103,08%
Opé. Patrimoniales	1 769 748,48	6 303 216,75	5 659 146,28	219,77%	89,78%
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>22 135 898,10</b>	<b>53 416 760,12</b>	<b>26 893 561,57</b>	<b>21,49%</b>	<b>50,35%</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>74 619 484,56</b>	<b>140 129 310,38</b>	<b>86 332 042,49</b>	<b>15,70%</b>	<b>61,61%</b>

## CA 2024 - Recettes réelles d'investissement



L'affectation du résultat représente la deuxième source de recette d'investissement la plus importante. Elle est en hausse de + 8,91 % et s'élève à 17,81 M€ en 2024.

Les subventions et dotations perçues mobilisent environ la moitié des ressources de la section (46 %). Elles se sont élevées à 27 M€ en 2024 soit un montant stable par rapport à 2023 (27,15 M€).

Dans le détail, les dotations sont en baisse de - 491 k€. Le produit de taxe d'aménagement a diminué d'environ 2 M€ et a représenté 2,03 M€ (4,03 M€ l'exercice précédent). Cette évolution est due à une conjoncture économique défavorable, marquée par l'inflation et la difficulté de recourir à l'emprunt pour les particuliers, conduisant à une baisse des travaux de construction et de reconstruction, mais aussi à une évolution des modalités de perception de la taxe.

En parallèle, le produit du FCTVA affiche une hausse importante (+ 1,51 M€) et s'élève à 6,51 M€, dopé par l'augmentation des dépenses d'investissement.

En matière de subventions, 18,51 M€ ont été perçus. Elles évoluent légèrement à la hausse d'un exercice à l'autre (+ 387 k€). Cette augmentation est due en majeure partie aux amendes de police (3,51 M€ soit + 630 k€), recette reversée par l'Etat et dépendant du produit global constaté en année n-1, lui-même basé sur le nombre de contraventions relevées en n-2. La hausse s'explique par une hausse du point d'indice de la recette, ainsi que par un nombre de PV dressés plus élevé.

Concernant les aides à la pierre, les versements se sont élevés à 4 M€, dont 3,87 M€ au titre du parc privé et 160 k€ au titre du parc public, marquant un ralentissement par rapport à 2023 (5,43 M€).

Comme vu précédemment (parti 1. 4), les attributions de compensation en investissement versées par les communes ont augmenté de 660 k€ afin d'intégrer la participation à la ZAC de l'Amphithéâtre due par la Ville de Metz. Cette dernière rembourse également à la Métropole les investissements réalisés pour son compte en matière de systèmes d'information (2,3 M€).

Les autres recettes concernent des subventions liées à divers projets. Sur la mobilité, des financements de l'Etat ont été versés pour la réalisation de pistes cyclables (433 k€), notamment pour la liaison Marly / Coin-sur-Seille et Saulny / Woippy, ainsi que pour la piste cyclable allant des rues Lothaire à Joseph Hénot. Une subvention de 50 k€ a été versée pour la réalisation du parking de covoiturage à Metz-nord dans le cadre du fonds vert. En matière de travaux bâtimentaires, 150 k€ ont été reçus de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour financer le pavillon de la biodiversité au Musée, et 127 k€ de fonds vert pour la rénovation du Centre Technique Métropolitain. Le solde de la subvention de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt pour le Projet Alimentaire Territorial a été versé (158 k€). Les versements de l'ANAH pour le projet de renouvellement urbain ont représenté 308 k€ en 2024. Enfin, en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, 62 k€ ont été perçus de l'Agence de l'Eau et de la Région.

Les autres recettes diminuent de - 9,16 %. Elles concernent les maîtrises d'ouvrage déléguées conclues avec les communes en matière de voirie (910 k€). Par ailleurs, des régularisations concernant d'anciennes maîtrises d'ouvrage déléguées en matière de GEMAPI ont été effectuées (536 k€).

Enfin, en raison de la montée en puissance du Plan Pluriannuel d'Investissement, la souscription d'un nouvel emprunt de 5 M€ a été nécessaire. En outre, sur ce chapitre, 8 M€ sont relatifs à la gestion des contrats long terme renouvelables (faisant également l'objet d'une inscription à due concurrence en dépenses) réalisées dans le cadre de la gestion de trésorerie et sont sans impact sur l'encours de dette.

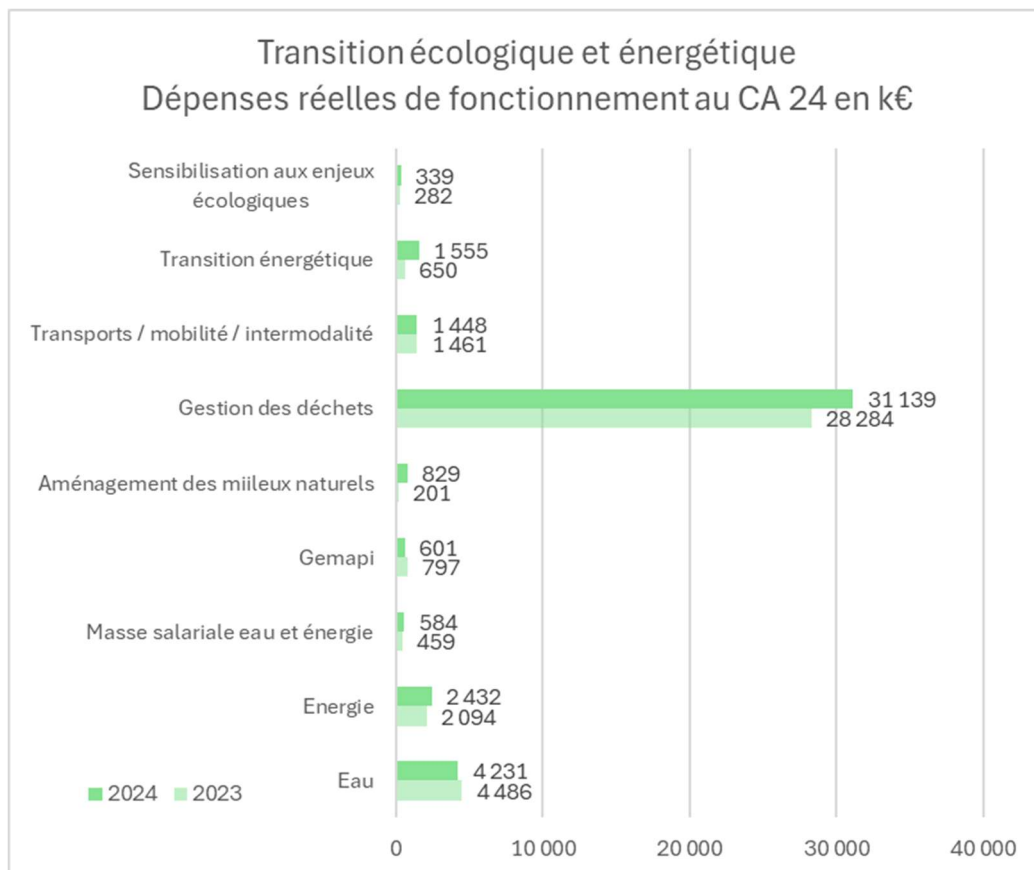
## PARTIE 2 LES POLITIQUES PUBLIQUES

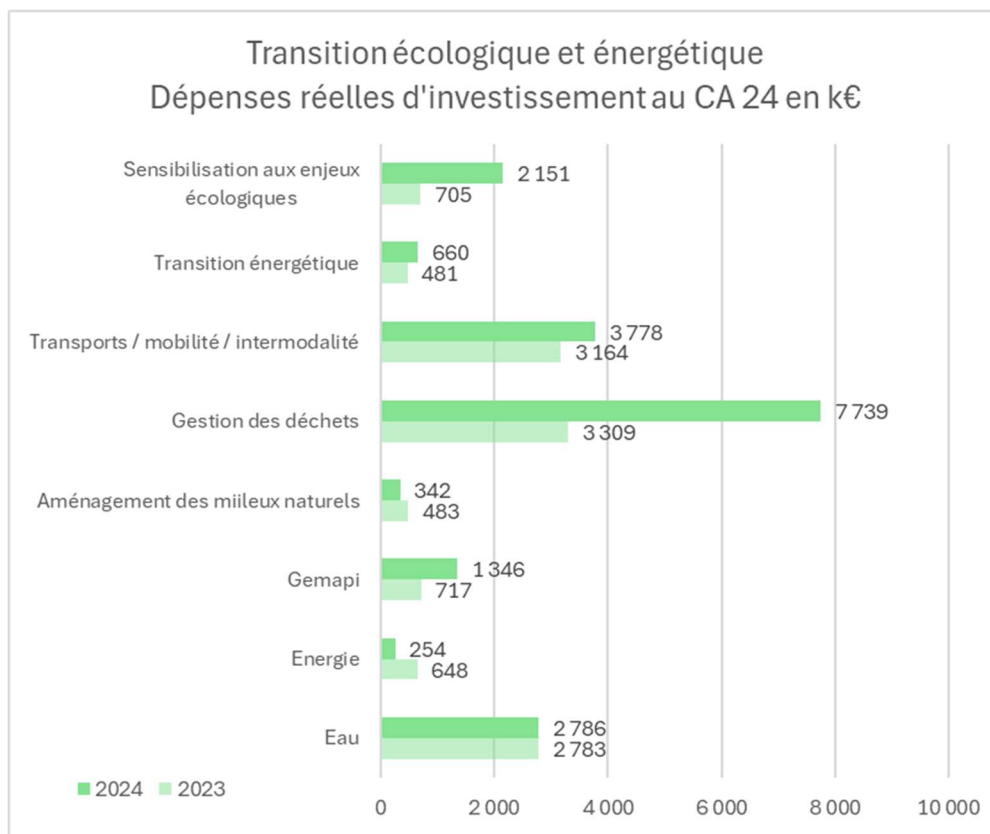
L'évolution des dépenses et recettes pour chaque politique publique est détaillée ci-après selon les trois grandes priorités métropolitaines :

- la transition écologique et énergétique
- le développement économique et l'attractivité du territoire
- la cohésion sociale et territoriale.

Un dernier paragraphe aborde les moyens dédiés aux ressources et à la stratégie nécessaires à la mise en œuvre des compétences métropolitaines.

### A. LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE





Que ce soit en fonctionnement ou en investissement, les moyens dédiés à cette politique sont dynamiques, témoignant du fort engagement de l’Eurométropole en la matière.

En matière de **mobilité**, la baisse en fonctionnement est liée à la réalisation de plusieurs études en 2023, notamment un audit concernant la chaîne d’approvisionnement en centre-ville, qui ne se retrouvent pas en 2024. La Métropole a réaffirmé son soutien aux associations œuvrant en la matière, notamment Metz à Vélo (38 k€) et Re-prenons le guidon (10 k€). 48 k€ ont en outre concerné les prestations d’animation de l’école du vélo. En investissement, l’Eurométropole a poursuivi l’aménagement de la rocade des boulevards à Metz, avec la création d’une piste cyclable avenue Foch (682 k€), et boulevard Paixhans (815 k€). Une voie verte a été aménagée le long des berges de la Moselle au Saulcy et des pistes cyclables ont été créées rue Joseph Henot (250 k€) et avenue des deux Fontaines (200 k€). Sur les autres communes, l’Eurométropole a poursuivi l’aménagement de la voie verte sur l’ancienne voie ferrée Metz – Château Salins (500 k€), et a créé une voie verte entre Nouilly et Noisseville (300 k€).

Les dépenses d’investissement en matière d’**intermodalité** concernent la réalisation d’une passerelle piéton-vélo au-dessus de la digue de Wadrineau, pour laquelle les études se sont poursuivies afin de permettre le lancement des travaux en 2025 (194 k€), ainsi que les travaux relatifs au projet MUM (Metz Urban Mobility) 2030 (95 k€). Concernant les **transports**, les réalisations 2024 sont détaillées dans la partie relative au budget annexe Transports publics (partie 3. A).

Les dépenses d’**aménagement des milieux naturels** ont principalement concerné 2 projets majeurs : l’aménagement du Mont Saint-Quentin ainsi que la requalification des étangs de Saint-Rémy. Sur la première opération, les dépenses ont représenté 89 k€ en fonctionnement et 204 k€ en

investissement. La première phase de sécurisation et de mise en valeur du patrimoine militaire et naturel du site est presque arrivée à son terme. L'année a également été consacrée à la définition d'un schéma d'accueil coconstruit entre la Métropole, l'Office National des Forêts et les acteurs du site afin de bâtir une stratégie globale quant à l'accueil et la gestion du site. Sur les étangs de Saint-Rémy (98 k€), une maîtrise d'œuvre a été recrutée. Un diagnostic territorial complet a été réalisé, en parallèle duquel des animations de découverte de la biodiversité ont été mises en place à destination des scolaires et centres de loisirs. A noter qu'un syndicat mixte dédié à ce projet a été créé fin 2024, qui assurera désormais les missions d'aménagement, de gestion et d'animation du site. Concernant le volet trame verte et bleue, un passage à faune a été installé sur le pont des 100 jours qui enjambe la N431. Des études ont également été réalisées pour l'aménagement d'un passage à faune sur la D955.

Les moyens dédiés à la **transition énergétique** augmentent par rapport à 2023 (+ 1 M€). Cette évolution s'explique en majeure partie par le renforcement du partenariat avec l'Agence Locale Energie Climat dans le cadre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) avec de nouveaux objectifs plus ambitieux en matière d'accompagnement des particuliers dans la rénovation énergétique de leurs logements. En outre, le fonds air-bois a été mis en place, dont l'objectif est de permettre de remplacer 700 équipements de chauffage au bois vétustes. Ainsi, 695 k€ ont été versées à l'ALEC contre 330 k€ en 2023. Par ailleurs, dans le cadre du renouvellement des deux délégations de service public relatives au chauffage urbain qui arrivent à échéance en 2025, une assistance à maîtrise d'ouvrage accompagne l'Eurométropole (239 k€). En investissement, le projet hydrogène est entré en phase opérationnelle avec la commande plusieurs véhicules. Afin de disposer des infrastructures de production et de distribution nécessaires, l'apport en capital de la Métropole à la société H2 Metz a été augmenté (225 k€). Des travaux de rénovation énergétique des bâtiments ont été réalisés (202 k€) avec notamment l'installation d'une nouvelle chaudière au musée.

Concernant l'**énergie**, les objectifs de sobriété énergétique ont été maintenus, néanmoins la hausse des coûts de l'énergie et plus particulièrement du gaz augmentent fortement les dépenses des sites. Par ailleurs, les dépenses liées au chauffage urbain et à l'électricité sont impactées par l'élargissement du périmètre des bâtiments ainsi que des pannes de matériels peu adapté, les tarifs de fluides étant globalement stables (+ 252 k€ soit 1 596 k€ de dépenses énergétiques). Le reversement de la TCCFE est en légère hausse (+ 64 k€ soit 637 k€ reversés). La baisse des dépenses d'investissement s'explique par un changement au niveau de la prise en charge financière des extensions de réseau électrique, jusque-là supportée par la Métropole. Par ailleurs, l'Eurométropole a poursuivi la rénovation des installations d'éclairage public de certaines Zones d'Activités Economiques (175 k€).

Les dépenses relatives à l'**eau** concernent l'eau potable mais également l'assainissement. La diminution de - 248 k€ est en lien avec les départs en retraite de plusieurs agents mis à disposition de la régie Haganis. La contribution versée à Haganis au titre des missions d'entretien et de maintenance des réseaux et ouvrages d'eaux pluviales est restée stable (2,2 M€). L'élaboration du schéma directeur des eaux pluviales et du zonage associé s'est poursuivi. En outre, le plan pluie est entrée en phase d'enquête publique et a reçu un avis favorable de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale. Les dépenses d'investissement sont stables et concernent les travaux et études sur ouvrages d'assainissement, action prévue au PPI 2022-2026. Les travaux réalisés en 2024 ont porté sur la réhabilitation de réseaux à Jury, Ban-Saint-Martin, Plappeville, Augny ou encore à Woippy.

En matière de **GEMAPI**, les dépenses de fonctionnement ont été impactées par l'augmentation des cotisations aux syndicats (581 k€ en 2024 contre 333 k€ en 2023). Celle versée à Moselle Aval en particulier est passée de 160 k€ à 392 k€ en raison du transfert de la compétence « protection contre les inondations » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. En investissement, les travaux menés se sont également inscrits dans le cadre du PPI. Le ruisseau de Montvaux a bénéficié de travaux pour favoriser la biodiversité et embellir les villages traversés. Dans le cadre de la renaturation des ruisseaux de Saulny et Woippy, un ancien terrain de football a été converti en parc paysager à Woippy. L'Eurométropole est engagée dans la prévention des inondations, et à ce titre, des dispositifs technologiques d'alerte de la montée des eaux ont été mis en place.

En matière de **gestion des déchets**, les dépenses ont augmenté en fonctionnement (+ 2,86 M€) comme en investissement (+ 4,43 M€). En fonctionnement, l'évolution de la masse salariale (+ 436 k€) est liée à la création de nouveaux postes. Les dépenses liées au personnel intérimaires se sont élevées à 315 k€ (soit + 61 k€) qui s'expliquent par le renforcement des équipages de collecte en porte à porte dans le cadre de la réforme des collectes, ainsi que par la mise en œuvre d'un équipage supplémentaire pour la collecte des encombrants. Les prestations de la régie Haganis ont connu des évolutions des tarifs entre les 2 exercices, ayant un impact de + 655 k€ conjugué à l'évolution des tonnages. Sur le traitement des multimatériaux, une hausse du tarif de + 19,6 € HT la tonne a été décidée, et une augmentation des tonnages a été observée. Par ailleurs, l'année 2024 a été consacrée à l'expérimentation de la collecte et du traitement des biodéchets sur différentes communes du territoire (Ars-sur-Moselle, Moulins-lès-Metz, Ban-Saint-Martin, Metz Nord la Patrotte) pour un montant de 128 k€. La mise en place de nouveaux Points d'Apports Volontaires Enterrés sur les derniers exercices entraîne une hausse des dépenses d'entretien, de collecte et de maintenance (+ 571 k€). La location de locaux à déchets au centre-ville de Metz entraîne une dépense de 120 k€ comprenant les loyers et les frais d'entretien.

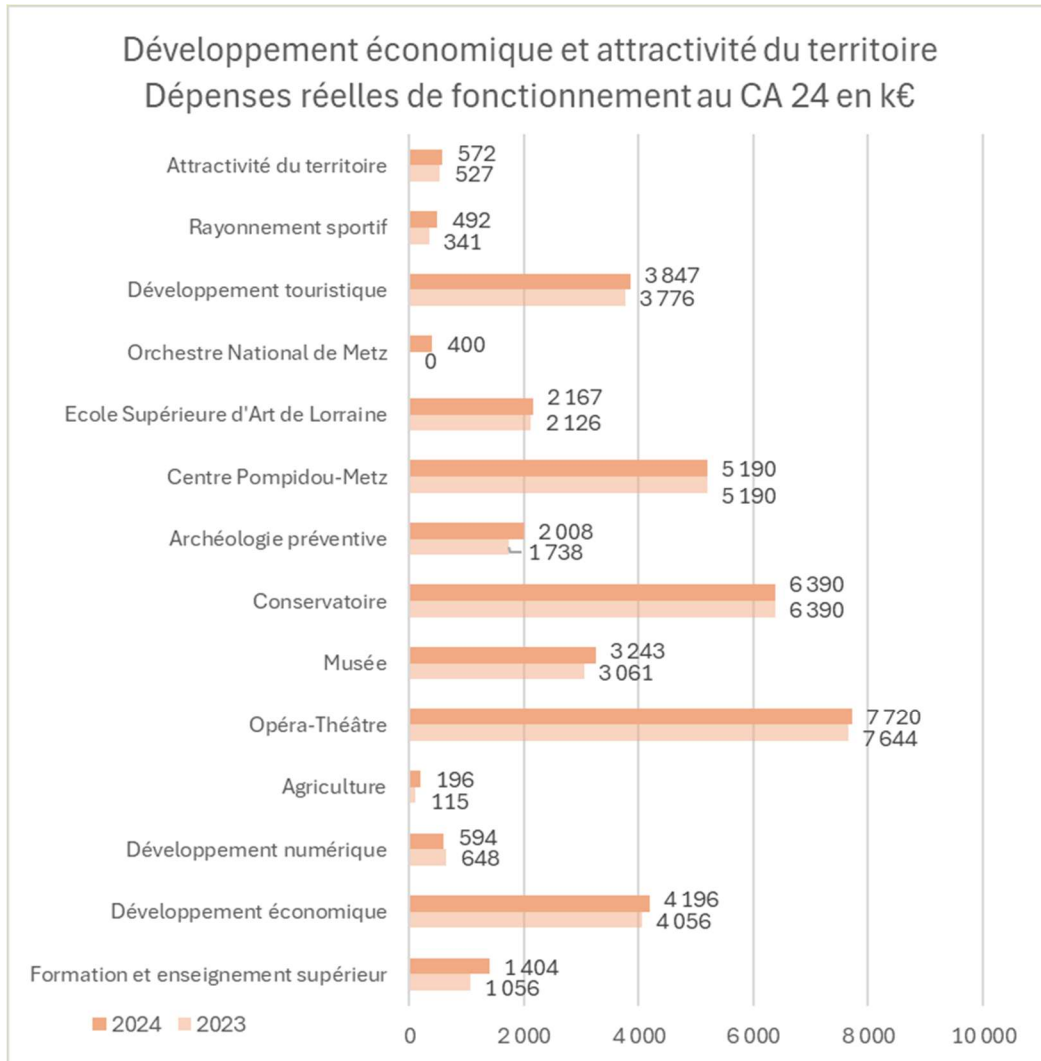
En investissement, les dépenses ont plus que doublé d'un exercice à l'autre, ce qui s'explique par une année forte concernant les projets inscrits au PPI. La conteneurisation des centres-villes de Metz et Ars-sur-Moselle (1,27 M€) s'est poursuivie avec notamment la réalisation de travaux sur un troisième local à déchets rue Puhl Demange à Metz. Le renouvellement et la densification du parc de PAVE a mobilisé 1,42 M€. La Métropole s'est donnée comme ambition de verdir son parc de véhicules, ce qui passe également par la conversion des véhicules de collecte des déchets. Ainsi, 680 k€ d'avances ont été versées pour la commande de 2 bennes à ordures fonctionnant à l'hydrogène et une benne électrique. 788 k€ ont permis d'acquérir divers véhicules de collecte. D'autres matériels ont été acquis, notamment des composteurs domestiques, lombricomposteurs et équipements divers (594 k€), des totems de tri et des bacs roulants (242 k€) ainsi que des bacs et abris à bacs dans le cadre de l'expérimentation des biodéchets (123 k€). Enfin, le projet d'extension et de requalification du Centre Technique Métropolitain est entré en phase opérationnelle (2,42 M€).

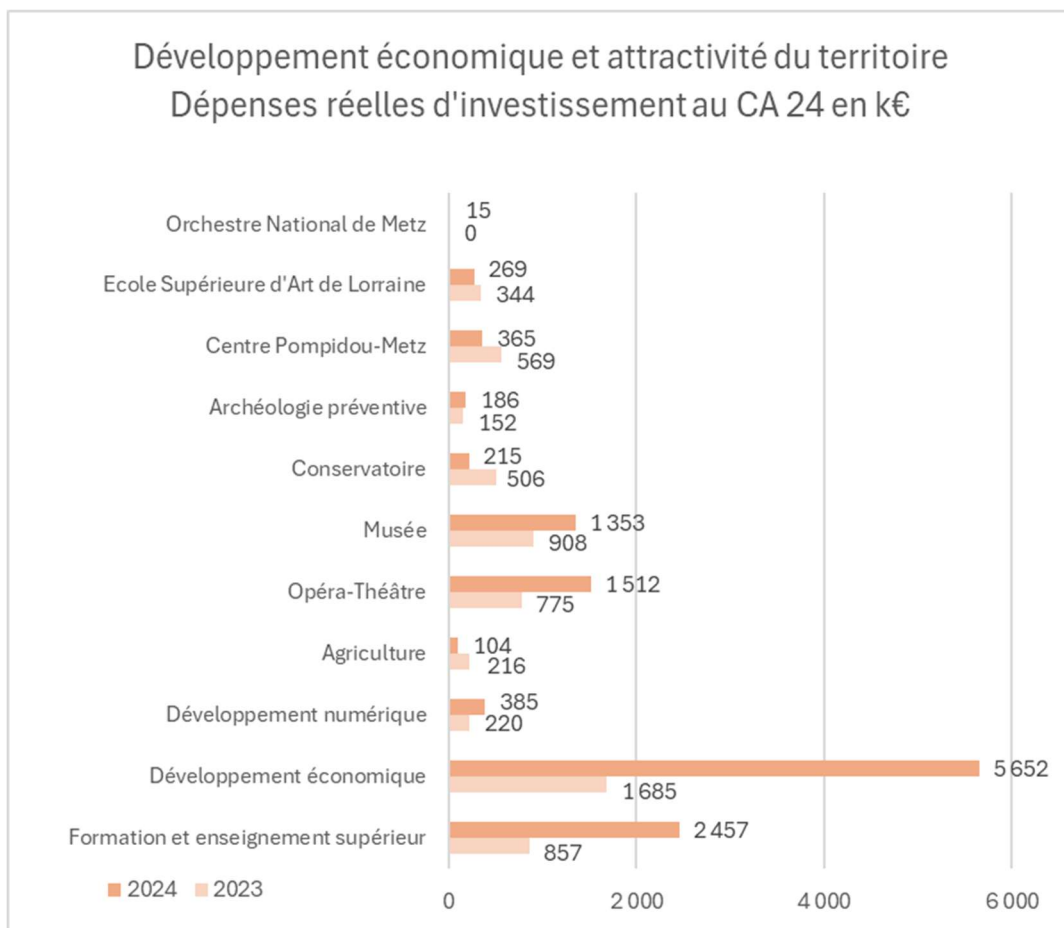
La **sensibilisation aux enjeux écologiques** comprend pour l'essentiel la masse salariale de la direction de la Transition Ecologique sur la section de fonctionnement (306 k€). Les dépenses d'investissement concernent l'aménagement du Pavillon de la Biodiversité au sein du musée de la Cour d'Or, un des projets phare du PPI. À la suite de l'achèvement des travaux préparatoires en 2023, l'année 2024 a été consacrée aux travaux d'aménagement bâtimentaires préalables à l'accueil des équipements et mobiliers de ce nouvel espace d'exposition nécessaires à la mise en œuvre de la scénographie. La

livraison de cette nouvelle salle est attendue à la fin de l'été 2025. Parallèlement, l'aménagement de la cour de la Conservation, contiguë et point d'accès au pavillon de la biodiversité, a été réalisé.

## B. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Les dépenses relatives au développement économique et à l'attractivité du territoire augmentent fortement par rapport à 2023, passant de 42,9 M€ à 50,93 M€ soit une hausse de 19 %. La mise en œuvre des projets du PPI explique en grande partie cette évolution.





En matière de **développement économique**, les moyens sont quasi stables en fonctionnement, mais augmentent fortement en investissement (+ 3,97 M€). Cela s'explique principalement par le rachat d'une partie des parts de la Ville de Metz au sein de M3Congrès pour 3,2 M€. Cette acquisition s'est traduite en parallèle par l'ajustement de la participation de l'Eurométropole au contrat de conception-réalisation-entretien-maintenance du Centre de Congrès (+ 123 k€ soit 242 k€). L'année 2024 a été marquée par le lancement de la Maison de l'Innovation, de l'Entrepreneuriat, des Ecoles et de l'Université (MIEEU), projet porté par la SEM Metz Technopôle auquel l'Eurométropole a apporté un soutien total de 117 k€ (93,6 k€ versés en 2024). En matière d'aménagement, 443 k€ ont été consacrés à la requalification des Halles Sollac et 224 k€ ont permis d'acquérir le terrain du futur emplacement de l'institution De la Salle. La participation à la ZAC de l'Amphithéâtre est restée stable (500 k€).

En fonctionnement, les soutiens aux porteurs de projets se sont élevés à 335 k€. L'objectif est de renforcer le soutien à la dynamique de création d'entreprises avec des nouvelles modalités de contractualisation sous la forme de conventions d'objectifs et de moyens sur 3 ans avec diverses associations, notamment Alexis Grand Est, Cap Entreprendre, Le Filon ou encore Initiative Metz. En parallèle, la nouvelle promotion du Créa-Lab', un cycle d'accompagnement à l'entrepreneuriat pour artisans d'art, a débuté le 10 septembre 2024. Proposé par l'Eurométropole de Metz et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle, ce programme vise à aider onze artisans dans divers aspects de la création entrepreneuriale : 581 k€ ont été versés au titre de la mise à disposition et de la gestion du Centre de Congrès Robert Schuman.

Concernant les zones d'aménagement, des conventions sont passées entre la Métropole et les communes pour l'entretien des équipements et ouvrages publics des zones d'activité économique,

dont le montant s'est élevé à 1,99 M€ en 2024. La convention conclue avec la Ville de Metz pour assurer l'entretien des espaces verts des zones d'activité a augmenté de 122 k€ (soit 549 k€) à la suite de l'intégration des voiries de la ZAC de l'Amphithéâtre dans le périmètre de la convention.

Sur le volet **agricole**, de nouveaux dispositifs ont vu le jour, notamment « A table ! », dont l'objectif est la distribution de paniers de légumes bio et locaux aux ménages modestes du Grand Est (32 k€). 10 k€ ont été versés dans le cadre d'un partenariat avec l'association « La Gamelle Etudiante » afin de promouvoir une alimentation durable et participative, favorisant le lien social. Les partenariats avec la Chambre d'Agriculture et le lycée agricole de Courcelles-Chaussy ont été maintenus. L'étude sur la faisabilité d'une cuisine centrale s'est achevée (30 k€). L'évènement Macellum a été reconduit (8 k€).

En matière de **développement numérique**, la baisse des dépenses de fonctionnement vient de l'octroi en 2023 d'un soutien exceptionnel à Bliida de 50 k€. La subvention versée à l'incubateur The Pool s'est élevée à 170 k€ soit + 20 k€ afin de contribuer à l'aménagement des nouveaux locaux au sein de la MIEEU. Les dépenses d'investissement concernent principalement la démarche Territoire Intelligent (218 k€) dans le cadre de laquelle des expérimentations ont été menées ou poursuivies : le comptage piétons, la poursuite du cas d'usage pollen, et surtout l'hypervision de l'espace public qui concerne 6 communes. Le réseau privé métropolitain (RPM) est une composante essentielle du projet de territoire connecté, puisqu'il est destiné à transporter des flux de données des communes vers les réseaux et services de l'Eurométropole. Ainsi, outre le raccordement des caméras de vidéoprotection au Centre de Supervision Urbain, il est dimensionné pour gérer d'autres usages (informatique, téléphonie). Le développement de cet axe du RPM a mobilisé 111 k€.

Les moyens consacrés à l'**enseignement supérieur** sont en hausse en fonctionnement (+ 348 k€) comme en investissement (+ 1,6 M€). L'année 2024 a été marquée par plusieurs évènements, notamment l'ouverture de la Maison des Etudiants, ou « Cap ». Sur l'année, 200 animations ont été proposées par des associations. Par ailleurs, la Webapp Metz l'Etudiante a été lancée en septembre, avec déjà 5 250 visites comptabilisées.

En fonctionnement, l'augmentation s'explique par le soutien à de nouvelles chaires de recherche, ainsi que la mise en place d'un cofinancement concernant le nouveau projet « Actif IA » lancé par l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers. Ces éléments entraînent une hausse des dépenses de 238 k€. Par ailleurs, le dispositif de soutien à la vie étudiante s'est poursuivi sur 2024 (+ 27 k€).

L'évolution des moyens est particulièrement marquée en investissement, 2024 représentant une année forte en termes de réalisation du PPI. Ainsi, 1,93 M€ ont été versés au titre du plan d'investissement dans l'immobilier en faveur des campus étudiants et de la vie étudiante, (320 k€ l'exercice précédent). 1,5 M€ ont été attribués à l'Université de Lorraine pour la restructuration de l'aile du bâtiment des Sciences Humaines et Sociales sur le campus du Saulcy (dont 375 k€ versés en 2024), 500 k€ ont également été versés pour la construction d'un nouveau pavillon de résidence étudiante sur le même site. Le soutien à la construction de l'I2L a mobilisé 400 k€ de crédits de paiement, sur une subvention totale de 1,2 M€. 180 k€ ont été versés à Centrale Supélec pour le volet immobilier de l'institut de la photonique (1,8 M€ de subvention totale). Les projets NRJInnov et CaMex-IA Grand Est portés par l'ENSAM sont soutenus par l'Eurométropole à hauteur de 1,08 M€ (350 k€ versés en 2024). Le plan d'investissement en faveur des filières, des équipements et des formations d'excellence s'est élevé à 506 k€, comprenant notamment un nouveau soutien à la fondation ID+ Lorraine via un apport en capital (50 k€), le solde de subventions attribuées dans le cadre du Pacte de

Compétence 2021-2023 principalement à l'ENSAM et à l'Université de Lorraine (129 k€), la subvention 2024 attribuée à l'Institut Lafayette (83 k€). 4 projets de recherche collaborative ont en outre été subventionnés au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027.

Les **établissements culturels** voient leurs moyens stabilisés en fonctionnement, mais augmentent en investissement du fait de l'avancée de projets majeurs.

Les moyens alloués au **Conservatoire à Rayonnement Régional** ont été consolidés, avec un exercice axé sur le développement des actions culturelles dans et hors les murs. En fonctionnement, les dépenses concernent pour l'essentiel la masse salariale, stable par rapport à 2023 (6,1 M€). Les recettes issues des frais d'inscription représentent 402 k€. Les subventions versées par la DRAC et le Département ont été maintenues (94 k€ et 30 k€). Après une année 2023 chargée en termes de travaux bâtimentaires avec notamment la réalisation du ravalement de la façade de la cour du cloître, 2024 repart sur un rythme moins soutenu. A noter toutefois la mise en place de la salle Michel Petrucciani à Woippy qui a nécessité certains frais d'équipement. Cette salle dédiée à la musique et au handicap permet d'élargir l'accès à la musique et plus globalement au conservatoire à un public en situation de handicap. La réfection de l'auditorium a également été finalisée, et les dépenses d'investissement incompressibles de l'équipement ont représenté 51 k€.

Concernant l'**Opéra-Théâtre**, l'exercice 2024 a été axé sur le démarrage des travaux de requalification de l'équipement ainsi que sur la finalisation du programme hors les murs.

En fonctionnement, les dépenses de personnel ont été impactées par un nombre d'agents indisponibles important, le recours à des agents intérimaires a ainsi été nécessaire pour remplacer certains postes permanents. Certaines cotisations sociales obligatoires ont par ailleurs vu leur taux augmenter par rapport à l'année précédente, impactant ainsi à la hausse la masse salariale relative aux intervenants extérieurs.

La contribution à l'Orchestre National de Metz, qui était intégrée dans les dépenses de l'Opéra-Théâtre jusqu'en 2023, est passée de 300 k€ à 400 k€.

En termes de recettes, le produit de la billetterie s'est élevé à 605 k€, soit une hausse de + 13 k€ par rapport à 2023, s'expliquant principalement par la hausse de + 7 % des tarifs votée en 2023 et ayant ainsi un impact en année pleine, conjuguée au travail mené sur le développement des publics. Les partenariats et coproductions ont généré 52 k€ de recettes.

En investissement, la forte augmentation constatée concerne l'avancée de la requalification et modernisation de l'équipement, projet inscrit au PPI 2022-2026 (930 k€). En 2024, les études se sont poursuivies, la consultation des marchés de travaux a été lancée et le permis de construire délivré. Cette opération répondant aux objectifs de mise en conformité, de sécurité des biens et des personnes et d'amélioration des conditions d'accueil du personnel et du public sera complétée par une reprise de la salle, des déambulations et de travaux pour la préservation de l'ouvrage notamment sur la façade arrière. La fermeture de l'équipement est prévue à l'issue de la saison 2024/2025 pour une réouverture fin 2027. Le temps des travaux, une programmation hors les murs sera mise en place. Par ailleurs, le programme de renouvellement de l'éclairage scénique par du matériel moins énergivore s'est poursuivi (517 k€).

Concernant le **musée de la Cour d'Or**, les moyens de fonctionnement évoluent légèrement à la hausse (+ 182 k€). La promotion des expositions a nécessité des moyens supplémentaires en termes de

communication (+ 78 k€) notamment pour Tartarin, de même que la promotion du futur Pavillon de la Biodiversité avec la création d'une charte graphique spécifique. La masse salariale a été impactée par les diverses mesures comme expliqué précédemment (+ 69 k€). Une recette exceptionnelle de 420 k€ a été perçue, issue de la vente de la maison de M. Lauterbach dans le cadre du legs des biens de ce dernier au musée. Cette somme a permis d'acquérir de nouvelles œuvres, comme une œuvre de Monsu Desiderio en 2024 pour 153 k€. Le produit des visites guidées s'est élevé à 17,5 k€. La vente des produits issus de la boutique a généré 49 k€ en 2024 (contre 37 k€ en 2023).

Les dépenses d'investissement augmentent de + 445 k€ et sont en lien avec les divers projets bâtimentaires inscrits au PPI. Ont notamment progressé la requalification de l'aile François de Curel qui a pris fin en mars 2025 ainsi que la restauration des thermes gallo- (807 k€), et l'aménagement de l'aile des trinitaires (11 k€). 256 k€ ont permis de réaliser des travaux de mise en conformité du bâtiment. L'enveloppe dédiée aux investissements incompressibles de l'équipement (mobiliers, ouvrages bibliothèque, matériel technique, restauration d'œuvres, ...) a mobilisé 308 k€, soit 109 k€ de plus que sur l'exercice précédent. En outre, un des projets phare du PPI relatif au musée est la création du pavillon de la biodiversité, qui a déjà été détaillé précédemment (partie 2. A).

Cette politique recouvre également les moyens dédiés aux établissements culturels satellites de l'Eurométropole que sont le **Centre Pompidou-Metz** et **l'École Supérieur d'Art de Lorraine**. Concernant le premier, la contribution de fonctionnement est restée stable à 5,15 M€. Les dépenses d'investissement ont concerné des travaux bâtimentaires pour 157 k€ ainsi que l'acquisition de matériels et mobiliers pour 208 k€. La contribution de l'ESAL à hauteur de 2,11 M€ s'est accompagnée d'une subvention de 41 k€ afin de compenser les loyers engendrés par la location d'ateliers à Blida.

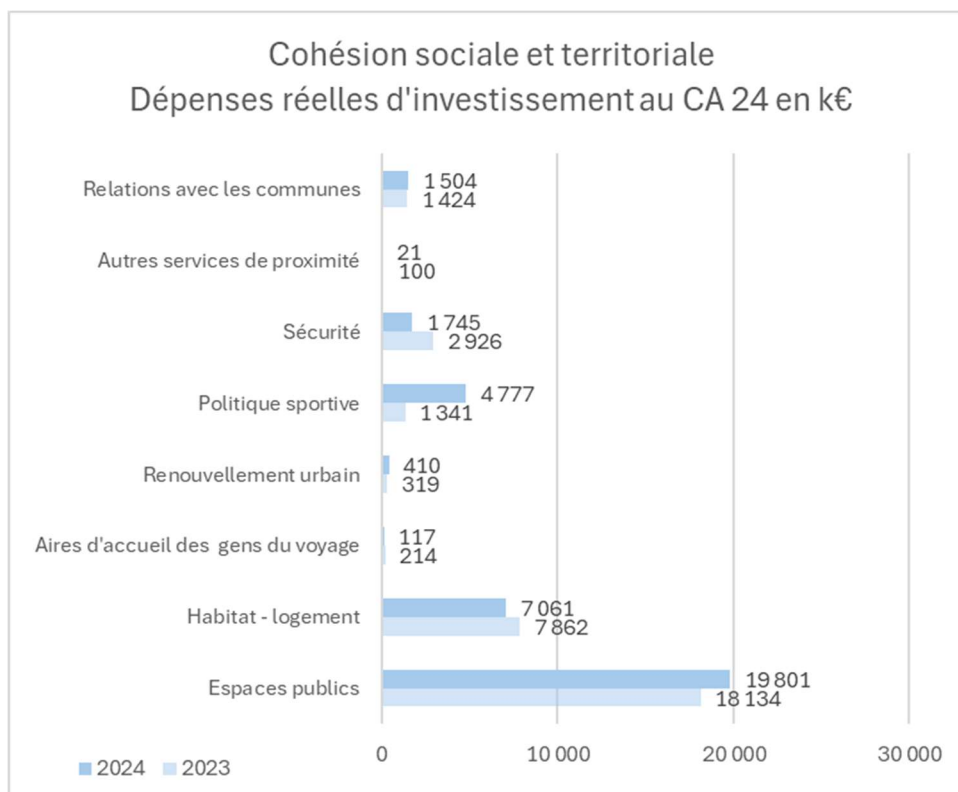
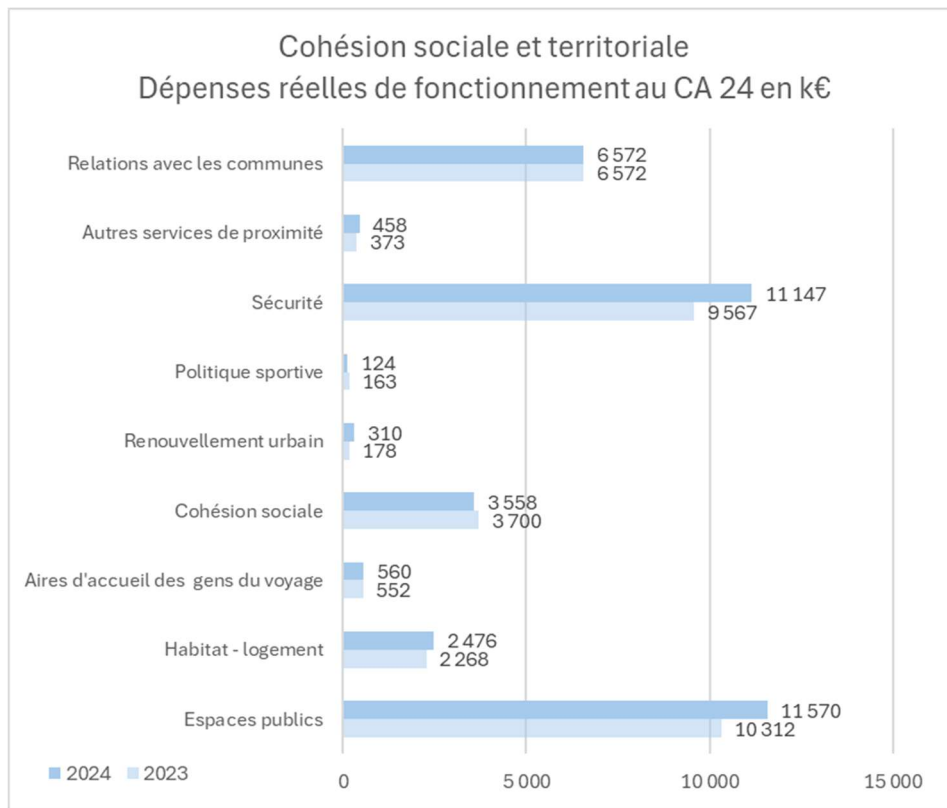
En matière de **développement touristique**, la dépense principale concerne la subvention versée à l'agence Inspire Metz (3,7 M€). Par ailleurs, 100 k€ de subventions ont été versés afin de soutenir plusieurs manifestations touristiques du territoire, notamment le festival Legal Corner (20 k€), Mécleuves Terre de Blues (12 k€) ou encore Le Livre à Metz (10 k€). Le produit relatif à la taxe locale de séjour augmente de 519 k€, passant de 1,19 M€ à 1 71 M€, témoignant d'une année forte en termes de tourisme sur le territoire métropolitain.

Afin de développer l'**attractivité** du territoire, le soutien à l'organisation du festival Hophophop a augmenté, passant de 191 k€ à 225 k€ pour financer la création d'un spectacle dans le cadre des festivités du 14 juillet. Le soutien à Constellations s'est élevé à 170 k€. Par ailleurs, 50 k€ ont été consacrés au contrat d'objectif et de moyens conclus avec Moselle TV.

Les dépenses relatives au **rayonnement sportif** ont été marquées par le Semi-Marathon qui s'est tenu le 25 mai 2024 à Frescaty. Le coût de cette manifestation s'est élevé à 91 k€, dont 40 k€ de subvention versée à l'association organisatrice.

Enfin, sur la compétence **archéologie préventive** (qui fait par ailleurs l'objet d'un budget annexe), le budget principal verse une subvention d'équilibre au budget annexe, afin de combler le déficit de l'activité publique de diagnostics et de valorisation scientifique, qui s'est élevée à 940 k€ en 2024 (couvrant le déficit constaté en 2023). Les travaux sur le bâtiment se sont élevés à 186 k€.

## C. LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE



Au global, les dépenses relatives à la cohésion sociale et territoriale sont passées de 66 M€ en 2023 à 72,21 M€ en 2024, soit une hausse de + 6,2 M€. Cette évolution des moyens se concentre principalement sur les espaces publics ainsi que sur la sécurité.

En premier lieu, concernant les **espaces publics et le stationnement**, la hausse des dépenses de fonctionnement s'explique d'une part par des dégâts au domaine public plus nombreux en 2024, nécessitant des moyens supérieurs en fournitures de voirie et de petit entretien afin de procéder aux réparations (+ 413 k€ soit 931 k€ de dépenses) et d'autre part par la reprise en régie du parking Maud'huy comme évoqué précédemment. Enfin, la masse salariale dédiée aux espaces publics et au stationnement a augmenté de + 267 k€ (soit 7,5 M€).

En investissement, le niveau élevé des dépenses s'explique par la réalisation des projets d'envergure du PPI. Dans ce cadre, l'exercice a permis de concrétiser des opérations de requalification de voirie et d'espaces publics sur de nombreuses communes. Parmi les opérations sur Metz, peuvent être citées :

- les travaux des rues Serpenoise et Ladoucette (2,1 M€) avec la pose des nouveaux revêtements, la création des ilots, les premiers éléments de la Serpentine métallique ;
- la requalification du centre-bourg de Magny pour un montant de 1,2 M€ (réaménagement de voirie, sécurisation des déplacements, optimisation du stationnement ...) ;
- la création de zones de rencontre dans la rue Saint-Eucaire (285 k€) et la rue du Professeur Oberling (260 k€) ;
- l'accompagnement de l'opération portée par la ville de Metz pour le réaménagement de la rue de la Chèvre (300 k€).

L'Eurométropole est également intervenue sur les autres communes, et en particulier :

- à Vernéville pour sécuriser la traversée de Malmaison et réaménager les arrêts du réseau de transport Le Met (180 k€) ;
- à Montigny-lès-Metz pour aménager la rue Saint-Ladre en cour urbaine (835 k€) ;
- à Nouilly pour sécuriser la traversée de Lauvallières (220 k€) ;
- à Cuvry pour aménager un giratoire entre les routes métropolitaines M5 et M5b (385 k€) ;
- au Ban-Saint-Martin pour aménager plusieurs rues du lotissement Les Castors (430 k€) ;
- à Woippy pour engager les premiers travaux (250 k€) de réaménagement de la rue de Briey (qui se poursuivront en 2025).

En outre, L'Eurométropole a poursuivi sa politique de remise en état des chaussées et ouvrages d'art avec plus de 50 opérations de réfection de chaussée et/ou trottoir en agglomération, sur l'ensemble de la Métropole (5,6 M€), et des opérations d'entretien spécialisé ou de réfection d'ouvrages d'art avec notamment la rénovation de la passerelle du Graouilly (270 k€), du pont de la Corchade (133 k€), la réparation des précontraintes et des bétons du Pont de Moulins sur la Moselle (467 k€), et le remplacement d'une buse par un pont cadre à Coin-sur-Seille (215 k€). Sur les anciennes routes départementales, principalement hors agglomération, 3,2 M€ ont été consacrés au gros entretien des voiries dans le cadre de 15 opérations de travaux visant à assurer la pérennité des infrastructures et la sécurité des usagers. Enfin, plus de 600 k€ ont été consacrés à la création ou la modernisation d'aménagements de sécurité routière sur l'ensemble de la Métropole. 325 k€ ont été versés pour apporter à la SPL Metz Parkings, qui reprendra en gestion ses premiers parkings en 2025, le capital

nécessaire au démarrage de son activité. En revanche, les travaux relatifs à la création d'un parking de covoiturage à Metz-nord sont reportés à 2025.

En matière de **sécurité**, l'augmentation de + 1,58 M€ constatée sur les dépenses de fonctionnement concernent principalement la mutualisation du Centre de Supervision Urbain avec la Ville de Metz, intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ainsi, la masse salariale de l'Eurométropole est impactée à hauteur de 890 k€. Cet équipement a pour objectif d'assurer la tranquillité et la sécurité publiques, en assurant la gestion et l'exploitation du réseau de vidéoprotection urbaine. Toutes les communes qui le souhaitent peuvent demander leur raccordement selon un niveau d'intervention à la carte. Ainsi, fin 2024, ce sont près de 550 flux vidéo qui sont visionnés et enregistrés sur 30 jours au sein du CSU, et 474 extractions d'images ont été effectuées au cours de l'année en réponse à des réquisitions judiciaires. En matière de défense extérieure contre l'incendie, la hausse de la contribution versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est élevée à 458 k€ pour porter le montant total versé à 9,8 M€.

En investissement, la forte baisse (- 1,18 M€) est liée à des remboursements opérés en 2023 au titre de la participation à la mise en place du CSU dont les dépenses ont été portées par la Ville de Metz (2,09 M€ versés). La Métropole a par ailleurs apporté son soutien financier pour la construction d'une nouvelle caserne à Blida. Ainsi, 213 k€ ont permis d'acquérir le terrain et 195 k€ ont été versés pour la construction. Une augmentation est constatée en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie (+ 109 k€ soit 589 k€ de dépenses) dans le cadre de l'action PPI dédiée au renforcement sur les secteurs prioritaires. Dans ce cadre, 300m linéaires de conduite d'eau potable ont été renouvelés sur la commune de Lessy, permettant de sécuriser l'ensemble du centre-bourg. Enfin, l'année 2024 a également été marquée par la création du nouveau service de police métropolitaine. Peu de dépenses ont été effectuées (33 k€ d'investissement pour l'armement des agents) puisque l'exercice a surtout été consacré à sa préfiguration, afin qu'il soit opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Au service des Maires, les policiers métropolitains seront mobilisés dans l'ensemble des communes afin, chaque mois, de répondre aux problèmes de sécurité : stationnements gênants, excès de vitesse, conflits de voisinage, sécurité des sorties d'écoles, etc. Ils peuvent également intervenir ponctuellement pour sécuriser un évènement organisé par la commune.

Les moyens dédiés à la compétence **habitat-logement** se sont élevés à 9,54 M€. L'augmentation de + 208 k€ en fonctionnement par rapport à 2023 concerne le Fonds de Solidarité Logement du fait d'un accroissement du nombre de dossiers traités (+ 157 k€). En matière d'études, une baisse est observée en raison du décalage du lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU). En outre, le plan logement d'abord a mobilisé 69 k€ via le versement des subventions à des acteurs du secteur. Les dépenses d'investissement recouvrent les aides à la pierre, dont le montant est quasi stable en ce qui concerne le parc privé (4,81 M€ contre 5 M€ en 2023), mais en baisse pour le parc public (de 754 k€ à 174 k€ en 2024) ce qui s'explique par des démarrages d'opération décalées à 2025. Les subventions versées aux bailleurs en matière de logement social se sont élevées à 1,83 M€ soit une baisse de 471 k€ par rapport à 2023, mais restant toutefois à un niveau bien supérieur aux exercices antérieurs (pour rappel, 1,28 M€ versés en 2022). 1,28 M€ concernent le parc public et 439 k€ le parc privé, et 110 k€ ont été fléchés sur les aides à l'accession à la propriété.

Le **renouvellement urbain** observe un accroissement des moyens dédiés, principalement du fait du démarrage de l'opération du Commandant Brasseur à Metz-Patrotte. Ainsi, 164 k€ ont été consacrés

au projet, comprenant le règlement de la première annuité d'acquisition du terrain auprès de l'Établissement Public Foncier du Grand Est, le désencombrement des bâtiments ainsi que la réalisation d'un projet de mémoire sur le quartier. Les subventions versées par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine se sont élevées à 720 k€.

Les dépenses relatives à la **cohésion sociale** sont en légère baisse (- 142 k€) en raison de l'achèvement du plan pauvreté, qui avait mobilisé 257 k€ de crédits en 2023. Ce dispositif avait permis de financer des actions à destination d'un public jeune et en rupture ou en situation de décrochage scolaire, dans le cadre d'une contractualisation avec l'Etat. Au total, 958 jeunes en avaient bénéficié. Dans le cadre du plan d'action défini pour la période 2023-2026, la Métropole s'est engagée dans la réduction des inégalités entre hommes et femmes, 86 k€ y ont été consacrés, dont 40 k€ de soutien financier à l'espace Suzanne Noël, lieu dédié aux femmes au sein du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Metz. Les dépenses en matière de prévention spécialisée se sont élevées à 2,53 M€, la recette compensatrice du département s'est en revanche élevée à 2,14 M€ puisqu'elle ne compense pas les augmentations liées au Ségur de la Santé. Le contrat local de santé (85 k€) a notamment permis de financer le dispositif « répit-inclusion » destiné aux familles comptant un enfant en situation de handicap. Enfin, 64 k€ ont été dédiés au Fonds d'Aide aux Jeunes.

Les dépenses de fonctionnement des **aires d'accueil des gens du voyage** sont stables. Si corrélativement au taux d'occupation des aires, les dépenses sont plus importantes, en ce qui concerne l'aire de grand passage, les dépenses sont inférieures à 2023 du fait de sa fermeture dès le mois de juin en raison d'importantes dégradations. Les aires d'accueil ont généré 284 k€ de recettes. La baisse observée en investissement est en lien avec le règlement du solde des travaux de l'aire de Metz-Seulhotte en 2023, qui avait été inaugurée en janvier.

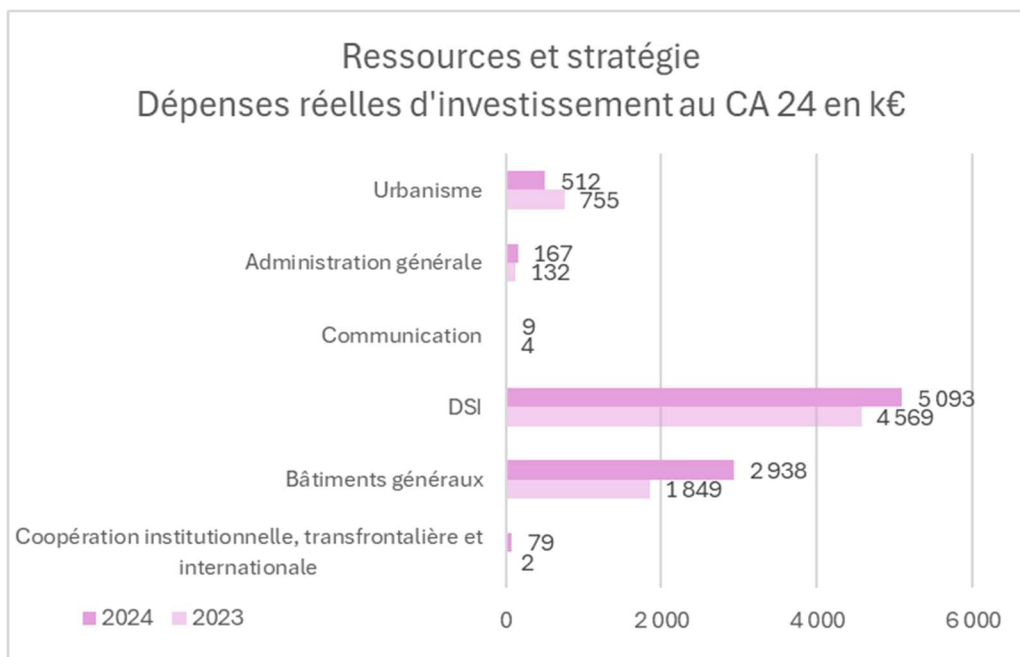
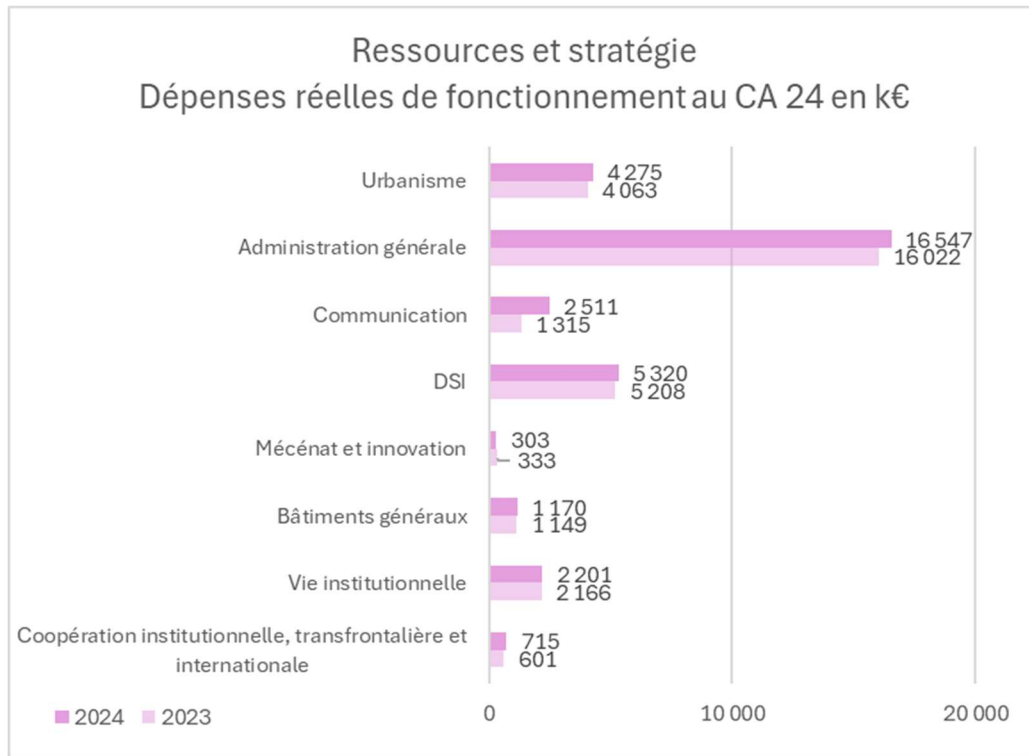
En matière de **politique sportive**, l'année a été marquée par le démarrage des travaux de construction du nouvel équipement aquatique métropolitain, donnant suite à l'achèvement des études de conception fin 2023. Le premier semestre a été consacré aux autorisations administratives et au lancement des marchés publics, et août 2024 a vu le démarrage des travaux : terrassement et fondations spéciales.

Les **autres services de proximité** recouvrent principalement l'activité de la fourrière animale, qui observe une légère hausse en raison de l'augmentation des prestations de gestion de la Société Protectrice des Animaux (+ 12 k€ soit 139 k€). 21 k€ ont permis d'aménager le fourgon du service. Une nouvelle recette de 49 k€ a été comptabilisée au titre du traitement des résidus métalliques des crémations, dont le produit est intégralement reversé à des associations du territoire. Enfin, la baisse constatée en investissement est liée au versement de 92 k€ en 2023 à Mad & Moselle au titre de la reprise des investissements pour la création du réseau de fibre optique de Lorry-Mardigny.

Les dépenses de fonctionnement des **relations avec les communes** concernent la Dotation de Solidarité Communautaire (6,57 M€). L'investissement recouvre les fonds de concours versés aux communes, dont les versements ont été supérieurs à 2023. Ainsi, en 2024, 1,37 M€ ont permis de financer divers projets (contre 934 k€ l'exercice précédent) notamment la construction d'une nouvelle mairie, une salle associative et des ateliers municipaux à Lorry-Mardigny, la réhabilitation du groupe scolaire d'Ars-Laquenexy, l'enfouissement des réseaux secs à Scy-Chazelles ou encore la construction

d'un équipement à vocation sociale, éducative et culturelle à Woippy. La section compte également les maîtrises d'ouvrage déléguées réalisées pour le compte de tiers. Ainsi, 134 k€ ont concernés la remise en état du domaine public Avenue Foch à Metz.

## D. LES RESSOURCES ET LA STRATEGIE



Ces dépenses ont représenté 41,84 M€ en 2024, soit une augmentation de + 9,62 % et + 3,67 M€. L'évolution à la hausse concerne principalement l'administration générale en fonctionnement ainsi que les bâtiments généraux et les systèmes d'information en investissement.

Les dépenses consacrées à l'**administration générale** sont composées pour l'essentiel de la masse salariale relative aux directions non affectées à une politique publique. Ces dépenses s'élèvent à 14,46 M€ contre 14 M€ en 2023, soit une légère augmentation qui suit les évolutions statutaires (+ 382 k€ et + 2,71 %). Par ailleurs, l'adhésion à l'organisme Plurelya en matière d'action sociale à compter de 2024 a représenté une nouvelle dépense de 211 k€. En parallèle, la subvention versée à l'Amicale du Personnel de Metz a diminué de 44 k€ du fait de prestations qu'elle n'assure plus (soit 181 k€ versés en 2024). En investissement, les dépenses concernent des acquisitions de matériel de bureau et de mobilier pour 167 k€.

Les dépenses relatives aux **bâtiments et aux véhicules** non affectés à une politique publique sont stables en fonctionnement ; elles concernent l'entretien des bâtiments (maintenance, nettoyage, petits travaux), l'utilisation et l'entretien des véhicules (carburants, réparations) et regroupent également les taxes foncières. L'augmentation observée en investissement (+ 1,1 M€) est en lien avec le renouvellement du pool de véhicules, ainsi qu'à la mise en œuvre du PPI en ce qui concerne la rénovation des bâtiments. Ainsi, la mise en conformité des bâtiments a mobilisé 1,34 M€ en 2024, et 227 k€ ont été consacrés à la rénovation énergétique des bâtiments, notamment le HM11 situé à Frescaty.

En matière de **systèmes d'information**, la majorité des dépenses de fonctionnement sont composées de la masse salariale (2,96 M€). En investissement, les dépenses ont atteint plus de 5 M€. A noter que ce montant comprend les dépenses relatives à la Métropole, à la Ville de Metz ainsi que les projets communs aux deux collectivités, la part concernant la Ville de Metz lui est refacturé trimestriellement. L'année 2024 a été marquée par le développement de plusieurs actions. En premier lieu, dans le cadre de la démarche continue d'amélioration des outils numériques aux services des agents, le nouvel intranet a été mis à disposition en juin dernier. Ce nouvel outil, conçu pour améliorer la communication et l'efficacité au sein des services, offre une interface conviviale et ergonomique, permettant un accès rapide et simplifié aux ressources essentielles. Les fonctionnalités incluent un moteur de recherche performant. Le projet de dématérialisation des bulletins de paie a été initié en fin d'année, avec un déploiement sur une DGA test dès le mois de novembre. L'objectif principal est de faciliter l'accès aux informations de rémunération tout en réduisant l'empreinte environnementale de la collectivité. La sécurité des données sera également renforcée puisque les documents seront stockés sur des serveurs garantissant la confidentialité et l'intégrité des données. Par ailleurs, la Métropole a adopté une stratégie du numérique responsable lors du bureau du 4 novembre dernier. Dans ce cadre, plusieurs actions de sensibilisation se sont déroulées (ateliers d'accessibilité numérique, bataille de la Tech et de l'Intelligence Artificielle lors du mois de l'innovation, sensibilisation des agents par le biais d'une fresque numérique etc). Enfin, la Métropole a déployé en 2024 un premier outil basé sur l'IA avec Delibia, outil d'assistance virtuelle conçu pour aider les collectivités territoriales françaises et leurs agents dans leurs missions. L'usage de DELIBIA permet de gérer plus efficacement des actes administratifs, de mieux préparer les délibérations et de prendre des décisions éclairées.

En matière d'**urbanisme**, outre la poursuite du programme partenarial avec l'AGURAM (1,5 M€), la hausse en fonctionnement est due à l'augmentation de la contribution versée au SCOTAM, passant de 1,5 € à 1,65 € par habitant, soit 384 k€ versés en 2024. Le reste des dépenses comprend essentiellement la masse salariale relative au droit des sols, à la planification ainsi qu'à la gestion foncière (2,32 M€).

En investissement, les dépenses concernent majoritairement la planification, pour laquelle l'année 2024 a représenté une année charnière. En effet, le PLUi a été adopté, bien que la procédure soit toujours en cours en raison de différents recours. Par ailleurs, le projet de RLPi a été arrêté par le conseil métropolitain, suivi par un avis favorable du commissaire enquêteur.

La baisse entre les deux exercices s'explique par les travaux de réhabilitation de la casemate du fort de Queuleu réalisés en 2023.

L'augmentation des dépenses de **communication** résulte de la mise en place de la mutualisation de la Direction entre l'Eurométropole et la Ville de Metz à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, compensée par une diminution de l'attribution de compensation.

La « **vie institutionnelle** » regroupe les indemnités versées aux élus, en stabilité, la masse salariale relative au Cabinet mutualisé ainsi que les frais de fonctionnement aux groupes d'élus. Elle comprend également les dépenses relatives au Conseil de Développement Durable (98 k€) dont l'activité 2024 a principalement consisté en l'organisation de réunions d'interconnaissances, la rédaction d'un rapport d'activité mais également la réalisation d'un film promotionnel et la mise en place d'une newsletter.

En matière de **coopération institutionnelle, transfrontalière et internationale**, l'évolution en fonctionnement concerne essentiellement la masse salariale, le service ayant été renforcé par l'arrivée de nouveaux collaborateurs (+ 135 k€). En investissement, la dépense correspond au remboursement à la Ville de Metz d'une partie des travaux effectués dans le local accueillant la Maison du Luxembourg au sein de la gare de Metz. La Maison du Luxembourg a renforcé ses partenariats en conventionnant avec ses partenaires français et Luxembourgeois, et en organisant des actions de sensibilisation. Le village des frontaliers s'est pérennisé, et un partenariat avec Sarrebruck a été initié lors du forum franco-allemand sur l'industrie automobile. Sur le plan de la coopération internationale, l'Eurométropole a intensifié ses échanges grâce à son engagement dans L'Association Internationale des Maires Francophones. Elle a également avancé son projet de coopération avec la région de Nouakchott en Mauritanie et a soutenu un projet d'accès à l'eau dans la commune de Moyen Mono au Togo.

Enfin, les dépenses de **mécénat et innovation** comprennent en quasi-totalité de la masse salariale (287 k€). En termes d'actions, le M'Lab, laboratoire interne d'innovation publique de l'Eurométropole, a accompagné en 2024 plusieurs directions supports dans l'amélioration de leurs processus internes ou leur offre de service (parcours de formation Finances, amélioration de la gestion des interventions de la Direction des Systèmes d'Information, amélioration du processus d'accueil des nouveaux arrivants etc). Une initiative a également été menée avec le Conservatoire et la Direction des Bâtiments afin de recueillir les usages et besoins des utilisateurs de l'équipement afin d'en améliorer l'aménagement et intégrer ces propositions dans un futur programme de travaux. La mission a collecté près de 225 k€ de dons et partenariats en nature, en compétence ou en financements.

## PARTIE 3 LES BUDGETS ANNEXES

### A. LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS

	<b>2023</b>	<b>2024</b>
dépenses de fonctionnement	68 334 995,02	69 288 623,17
dont ordre	10 011 753,48	8 696 523,21
recettes de fonctionnement	80 993 765,47	79 306 961,38
dont ordre	2 128 826,68	2 122 841,45
<b>résultat de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>12 658 770</b>	<b>10 018 338</b>
dépenses d'investissement	16 154 790	22 245 912
dont ordre	2 128 827	3 042 033
recettes d'investissement	12 956 099	17 891 309
dont ordre	10 011 753	8 275 594
<b>résultat d'investissement de l'exercice</b>	<b>-3 198 691</b>	<b>-4 354 603</b>
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>9 460 079</b>	<b>5 663 736</b>
Résultat antérieur	6 662 334	9 156 191
<b>résultat global de clôture (avant financement des RAR)</b>	<b>16 122 413</b>	<b>14 819 927</b>
<i>Solde des Restes à Réaliser</i>	-1 324 263	-523 356
<b>résultat global de clôture (après financement des RAR)</b>	<b>14 798 150</b>	<b>14 296 571</b>

Le résultat net de clôture (14 819 927 €), qui additionne le résultat 2024 (5 663 736 €) et le résultat antérieur de 2023 (9 156 191 €), s'élève à 14 296 571 € après prise en compte des restes à réaliser.



- enfin, forte de sa première saison, la navette fluviale Metz'O a transporté à nouveau les voyageurs durant l'été 2024. Le tarif est resté celui d'un ticket de bus classique du réseau Le Met' et les vélos pouvaient toujours monter à bord. Le succès a de nouveau été au rendez-vous avec 20 878 validations enregistrées de début juin à fin septembre 2024 et une hausse de fréquentation de 24 % par rapport à 2023.

La location de bus articulés depuis l'été 2023 s'est poursuivie en 2024 dans l'attente de la livraison des véhicules commandés (325 k€ soit + 114 k€ par rapport à 2023).

Dans le cadre du renouvellement de la DSP Transports, il a été nécessaire de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'accompagner la Métropole (132 k€).

La convention tarifaire conclue avec la SNCF pour la complémentarité des tarifs train / bus a légèrement évolué (107 k€ soit + 15 k€).

En outre, les frais généraux refacturés au budget annexe par le budget principal se sont élevés à 251 k€ contre 64 k€ en 2023, du fait de l'intégration de la convention d'entretien des voiries Mettis dans le périmètre de refacturation.

Par ailleurs, 403 k€ ont été versés aux TAMM, correspondant au remboursement des emprunts mobilisés pour financer les acquisitions de véhicules réalisées par ces derniers.

Les charges de personnel font état d'une hausse de + 16,49 %, du fait d'un rattrapage sur le montant 2023 à refacturer ainsi que de l'évolution globale du montant de la masse salariale liée aux mesures endogènes et exogènes comme détaillé précédemment (partie 1. B. 1 a).

Les charges de gestion courante évoluent également à la hausse (+ 80 k€ et + 16,32 %) à la suite de l'intégration de Lorry-Mardigny dans le périmètre de la convention de complémentarité des réseaux conclue avec la Région Grand Est (523 k€ contre 436 k€ en 2023).

Enfin, après une forte augmentation en 2023 relative à la hausse des taux d'intérêt, les charges financières s'affichent légèrement en baisse (2 983 k€ soit - 1,14 %).

Les recettes réelles sont globalement en légère baisse (- 2,13 %).

La diminution concerne tout d'abord les subventions (1 412 k€ soit -23,31 %). Cette baisse s'explique par la perception en 2023 de l'aide exceptionnelle versée par l'Etat à l'ensemble des autorités organisatrices de la mobilité (429 k€ pour la Métropole). Le montant de la dotation globale de décentralisation est resté inchangé (400 k€) de même que la somme versée par la Région Grand Est au titre de la convention de transfert du transport scolaire (1 011 k€).

Les autres produits de gestion courante diminuent de - 76,77 % (soit - 3,14 M€), du fait d'un montant important titré en 2023 pour l'annulation d'un rattachement (- 3,68 M€).

De même, concernant les dépenses exceptionnelles, l'année 2023 avait comptabilisé une double recette liée au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi correspondant aux exercices 2022 (862 k€) et 2023 (971 k€). L'exercice 2024 n'a comptabilisé que le montant qui lui était effectivement lié, soit 842 k€. A noter également en 2024 la perception d'une recette exceptionnelle liée à la liquidation de la SEM TCRM prononcée le 9 avril 2024 pour un montant de 342 k€ correspondant au remboursement de la part du capital initial ainsi qu'à un boni de liquidation.

Les recettes de billetterie observent une forte augmentation de + 1,12 M€, soit un montant de 16,2 M€ perçu en 2024, en lien avec une très bonne fréquentation du réseau.

Enfin, le produit du Versement Mobilité a également connu une augmentation importante puisqu'il a atteint 56,46 M€ (soit + 1,26 M€). Cette augmentation résulte de la progression générale de la masse salariale du territoire, concentrée sur quelques secteurs d'activité. En effet, sur cette période, le produit de VM a progressé de + 525 k€ dans les activités de services administratifs et de soutien (+ 16 %), de + 497 k€ dans les administrations publiques (+ 3,66 %), de + 356 k€ dans la santé humaine et l'action sociale (+ 4,12 %) et de + 468 k€ dans les transports et l'entreposage (+ 9,36 %).

#### INVESTISSEMENT DEPENSES

en k€		Compte Administratif 2023	Budget Total Voté 2024	Compte Administratif 2024	Evo CA 2024- CA 2023
Chap	Libellé				
16	Emprunts et dettes assimilées	7 819	6 660	6 414	-17,96%
20	Immobilisations incorporelles	2 429	4 066	2 364	-2,66%
21	Immobilisations corporelles	2 415	5 494	3 387	40,27%
23	Immobilisations en cours	1 214	10 135	6 889	467,25%
26	Titres et participations	150	150	150	0,00%
Total des dépenses réelles		14 026	26 505	19 204	36,92%
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 129	2 200	2 123	-0,28%
041	Opérations patrimoniales	0	1 406	919	
Total des dépenses d'ordre		2 129	3 606	3 042	42,90%
<b>TOTAL dépenses d'investissement</b>		<b>16 155</b>	<b>30 111</b>	<b>22 246</b>	<b>37,70%</b>
Résultat reporté de la section d'investissement N-1			5 642		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>16 155</b>	<b>35 753</b>	<b>22 246</b>	<b>37,70%</b>

#### RECETTES

en k€		Compte Administratif 2023	Budget Total Voté 2024	Compte Administratif 2024	Evo CA 2024- CA 2023
Chap	Libellé				
106	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 827	6 966	6 966	146,42%
13	Subventions d'Investissement	117	130	104	-11,31%
23	Immobilisations en cours		0	1 205	
Total des recettes réelles		2 944	7 096	8 276	181,07%
021	Virement de la section de fonctionnement	0	17 251	0	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 012	10 000	8 697	-13,14%
041	Opérations Gestion dette - trésorerie (recettes d'ordre)	0	1 406	919	
Total des recettes d'ordre		10 012	28 657	9 616	-3,96%
<b>TOTAL recettes d'investissement</b>		<b>12 956</b>	<b>35 753</b>	<b>17 891</b>	<b>38,09%</b>
Résultat reporté de la section d'investissement N-1					
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>12 956</b>	<b>35 753</b>	<b>17 891</b>	<b>38,09%</b>

En investissement, les dépenses réelles font état d'une augmentation de + 36,92 % (soit + 5,18 M€) témoignant d'une forte accélération des projets inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement.

Les remboursements du capital de l'emprunt diminuent de 1,4 M€ (- 17,96 %) en raison de la fin de certains remboursements versés au délégataire pour financer les biens acquis par ce dernier. Le montant du capital des emprunts souscrits en direct par la Métropole est resté stable (4,8 M€).

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) ont quant à elles doublé d'un exercice à l'autre, pour s'élever à 12,64 M€ en 2024 (contre 6 M€ en 2023 soit + 6,58 M€).

Le projet de création d'une troisième ligne Mettis a connu une accélération importante (2,74 M€), de même que le prolongement de la ligne A (1,28 M€). Concernant le premier projet, les travaux ont démarré à l'automne. La ligne, qui partira de la place Mazelle à Metz pour atteindre Marly, inclura une voie réservée et des aménagements publics comme la végétalisation de l'avenue Jean XXIII par exemple. Plusieurs phases de chantiers vont s'enchaîner ces deux prochaines années et la mise en service est prévue pour 2027. Le projet a été primé lors de la 9<sup>e</sup> cérémonie des Lauriers des collectivités locales dans la catégorie « travaux publics ». Sur le prolongement de la ligne de Mettis A, le tracé correspond à un tronçon de 2,2 km depuis l'actuel arrêt Cloutiers pour desservir le bas de la rue de Sarre, l'entreprise Stellantis, le pôle médical d'Actipôle et l'hôpital Robert Schuman. Une piste cyclable longera le nouveau parcours et un parking P+R sera aménagé dans un second temps, à l'entrée de la voie menant à l'hôpital. Les travaux ont commencé en septembre 2024 pour une mise en service à la rentrée scolaire 2025.

La volonté de la Métropole de verdir la flotte de véhicules assurant le transport de voyageurs a mobilisé 4,2 M€ via le versement d'avances. Ces commandes concernent 14 bus articulés 18 mètres, 11 mini-bus à motorisation électrique et 10 navettes électriques type « centre-ville ».

L'amélioration du réseau ainsi que les aménagements favorisant l'intermodalité sont également au centre des investissements métropolitains. 3,36 M€ ont été mobilisés pour la mise en accessibilité des arrêts de bus, la rénovation des voies METTIS (dalles, bordures, pavages), la création d'un ponton fixe pour la navette fluviale au Moyen Pont, les aménagements de bout de ligne avec notamment la création de modules sanitaires pour les conducteurs du Met', ou encore les équipements d'abris. Le renouvellement du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information de Voyageurs s'est poursuivi et s'achèvera en 2025 avec le remplacement des bornes d'information pour voyageurs (1,06 M€).

Les recettes réelles d'investissement augmentent de + 181,07 % du fait d'une affectation du résultat 2023 en hausse (6,97 M€ contre 2,82 M€ l'année précédente), et permettant ainsi de ne pas recourir à l'emprunt. Deux subventions ont été perçues dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la mise en accessibilité d'arrêts de bus. Enfin, les sommes perçues au chapitre 23 (1,2 M€) correspondent à l'annulation de mandats d'avance versés sur 2023 pour la commande de véhicules, à la suite de la faillite du constructeur initialement retenu.

## B. LE BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

	<b>2023</b>	<b>2024</b>
dépenses de fonctionnement	1 556 508	2 029 704
dont ordre	55 344	51 463
recettes de fonctionnement	1 148 089	2 057 781
dont ordre	0	0
<b>résultat de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>-408 419</b>	<b>28 076</b>
dépenses d'investissement	268 907	1 720 603
dont ordre	0	49 250
recettes d'investissement	377 104	1 528 963
dont ordre	55 344	100 713
<b>résultat d'investissement de l'exercice</b>	<b>108 197</b>	<b>-191 640</b>
<b>résultat de l'exercice hors emprunt</b>	<b>-300 222</b>	<b>-163 563</b>
<b>Résultat antérieur</b>	<b>-143 845</b>	<b>-444 067</b>
<b>résultat global de clôture (avant financement des RAR)</b>	<b>-444 067</b>	<b>-607 630</b>
<i>Solde des Restes à Réaliser</i>	-3 400	0
<b>résultat global de clôture (après financement des RAR)</b>	<b>-447 467</b>	<b>-607 630</b>

Le résultat net de clôture, qui additionne le résultat 2024 (-163 563 €) et le résultat antérieur de 2023 (-444 067 €), s'élève à - 607 630 €. Aucun engagement n'a été reporté en 2025.

Ce budget annexe retrace les réalisations opérées par le pôle archéologie préventive, tant pour les diagnostics et la valorisation scientifique (activités relevant du service public) que pour les fouilles archéologiques (activités dites industrielles et commerciales). Si les activités qui relèvent du service public peuvent être couvertes par une subvention du budget principal, tel n'est pas le cas des activités de fouilles qui entrent dans le champ concurrentiel.

Ainsi, lors de l'élaboration du budget primitif, c'est une subvention d'équilibre globale du budget principal qui est inscrite car il n'est à ce stade pas possible de déterminer avec certitude le niveau de l'activité qui relèvera du service public. En fin d'exercice, la participation du budget principal est calculée afin de couvrir strictement le besoin de financement des activités de service public. Cette participation s'est élevée à 940 k€ pour l'exercice 2024, contre 790 k€ en 2023. Le résultat global de clôture traduit donc la somme cumulée des résultats de l'activité de fouilles, non couverte par la subvention du budget principal.

**FONCTIONNEMENT  
DEPENSES**

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2024-
Chap	Libellé	Administratif 2023	Voté 2024	Administratif 2024	CA 2023
011	Charges à caractère général	504	1 111	929	84,26%
012	Charges de personnel	925	1 000	1 000	8,10%
66	Charges financières	72	65	50	-31,17%
Total des dépenses réelles		1 501	2 177	1 978	31,78%
023	Virement à la section d'investissement	0	398	0	
042	Transfert entre sections	55	60	51	-7,01%
Total des dépenses d'ordre		55	458	51	-7,01%
<b>TOTAL dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 557</b>	<b>2 635</b>	<b>2 030</b>	<b>30,40%</b>
Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1		0	265	0	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>1 557</b>	<b>2 900</b>	<b>2 030</b>	<b>30,40%</b>

**RECETTES**

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2024-
Chap	Libellé	Administratif 2023	Voté 2024	Administratif 2024	CA 2023
70	Produits des services, du domaine et des ventes		40	0	
74	Subventions et participations	180	180	222	23,25%
75	Autres produits de gestion courante	968	2 679	1 836	89,65%
	<i>dont subvention d'équilibre</i>	<i>790</i>	<i>1 851</i>	<i>940</i>	<i>18,99%</i>
Total des recettes réelles		1 148	2 900	2 058	79,24%
Total des recettes d'ordre		0	0	0	
<b>TOTAL recettes de fonctionnement</b>		<b>1 148</b>	<b>2 900</b>	<b>2 058</b>	<b>79,24%</b>
Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1		0	0	0	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>1 148</b>	<b>2 900</b>	<b>2 058</b>	<b>79,24%</b>

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 30,40 % par rapport à 2023, et de + 31,78 % concernant les mouvements réels.

En ce qui concerne les dépenses opérationnelles, elles sont en nette hausse, passant de 171 k€ à 490 k€ en 2024. Cette évolution s'explique par le nombre important de chantiers ayant été attribués au service sur cet exercice. Parmi eux, on peut citer la réalisation de diagnostics à Metz place Coislin, place de la Comédie et à l'école Sainte Thérèse, à Magny place Monpeurt ou encore à Ars-Laquenexy et Rozérieulles. De nouveaux chantiers de fouilles ont été lancés avenue André Malraux à Metz, Gourme au pré à Woippy ainsi qu'à La Horgne à Montigny-lès-Metz.

Les dépenses bâtimentaires affichent elles aussi une hausse (+ 101 k€ soit + 33 %) concentrée sur les dépenses énergétiques (gaz et électricité).

En ce qui concerne la masse salariale, le montant refacturé par le budget principal s'est élevé à 1 M€ soit une hausse de + 8,10 %, qui s'explique par un recours accru aux vacataires donnant suite à l'attribution de nombreux chantiers.

Les charges financières diminuent (- 31,17 %) selon la variabilité des taux d'intérêt et l'optimisation de l'utilisation des contrats long terme reconstituables (CLTR). Pour rappel, l'exercice 2023 avait connu une forte augmentation par rapport à 2022 (+ 53 %) du fait de la forte remontée des taux d'intérêt.

Les recettes affichent également une forte hausse (+ 79,24 % sur les recettes réelles).

L'évolution se concentre sur le chapitre 75 qui augmente de + 89,65 % (soit + 868 k€) et qui concerne notamment la facturation des fouilles. Sur ces dernières, une hausse de 602 k€ est observée par rapport à l'exercice précédent (soit 775 k€ facturés en 2024). Il s'agit notamment du rattrapage du retard de facturation sur des chantiers ayant eu lieu les années antérieures, notamment à Woippy, Montigny-lès-Metz et Woustviller.

Le budget principal verse chaque année une subvention pour couvrir le déficit lié à l'activité de service public de l'exercice n-1. Ainsi, la subvention versée en 2024 pour couvrir le déficit 2023 s'est élevée à 940 k€ (contre 790 k€ en 2023, soit + 150 k€).

Enfin, la subvention versée par l'Etat au titre des diagnostics archéologiques s'est élevée à 222 k€, contre 180 k€ l'exercice précédent. Le montant concerne les opérations réalisées en juin 2023 et mai 2024.

**INVESTISSEMENT  
DEPENSES**

en k€		Compte Administratif 2023	Budget Total Voté 2024	Compte Administratif 2024	Evo CA 2024-CA 2023
Chap	Libellé				
21	Immobilisations corporelles	32	41	6	-82,82%
16	Emprunts et Dettes	237	1 668	1 666	604,27%
Total des dépenses réelles		269	1 709	1 671	521,54%
041	Opérations patrimoniales		50	49	
Total des dépenses d'ordre		0	50	49	
<b>TOTAL dépenses d'investissement</b>		<b>269</b>	<b>1 759</b>	<b>1 721</b>	<b>539,85%</b>
Résultat reporté de la section d'investissement N-1		0	179	0	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>269</b>	<b>1 938</b>	<b>1 721</b>	<b>539,85%</b>

**RECETTES**

en k€		Compte Administratif 2023	Budget Total Voté 2024	Compte Administratif 2024	Evo CA 2024-CA 2023
Chap	Libellé				
10	Excédents de fonctionnement capitalisés	322			-100,00%
16	Emprunts et Dettes		1 430	1 428	
Total des recettes réelles		322	1 430	1 428	343,89%
021	Virement de la section de fonctionnement	0	398	0	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	55	60	51	-7,01%
041	Opérations patrimoniales		50	49	
Total des recettes d'ordre		55	508	101	81,98%
<b>TOTAL recettes d'investissement</b>		<b>377</b>	<b>1 938</b>	<b>1 529</b>	<b>305,45%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>377</b>	<b>1 938</b>	<b>1 529</b>	<b>305,45%</b>

En investissement, la forte hausse est en lien avec la mobilisation des contrats long terme reconstituables (CLTR) qui mobilisent 1,48 M€ en dépenses et 1,43 M€ en recettes. Grâce à l'utilisation de ces emprunts sous forme d'une ligne de trésorerie, l'Eurométropole de Metz a pu optimiser ses charges de remboursement d'intérêts (15 k€). Le remboursement du capital de l'emprunt pour l'acquisition du bâtiment a représenté 188 k€.

## C. LE BUDGET ANNEXE DECHETERIES

	<b>2023</b>	<b>2024</b>
dépenses de fonctionnement	5 224 066,37	5 124 914,59
dont ordre	11 390,67	8 588,98
recettes de fonctionnement	5 317 559,49	5 297 314,87
dont ordre	0,00	0,00
<b>résultat de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>93 493</b>	<b>172 400</b>
dépenses d'investissement	0,00	0,00
dont ordre	0,00	0,00
recettes d'investissement	11 390,67	8 588,98
dont ordre	11 390,67	8 588,98
<b>résultat d'investissement de l'exercice</b>	<b>11 391</b>	<b>8 589</b>
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>104 884</b>	<b>180 989</b>
Résultat antérieur	1 470 015	1 574 899
<b>résultat global de clôture (avant financement des RAR)</b>	<b>1 574 899</b>	<b>1 755 888</b>
<i>Solde des Restes à Réaliser</i>	-3 400	0
<b>résultat global de clôture (après financement des RAR)</b>	<b>1 571 499</b>	<b>1 755 888</b>

Fin 2024, le budget annexe déchèteries présent un excédent en fonctionnement (172 400,28 €) ainsi qu'en investissement (8 588,98 €). Cumulé au résultat antérieur, le résultat global 2024 est de 1 755 887,97 €.

**EXPLOITATION  
DEPENSES**

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2024-
Chap	Libellé	Administratif 2023	Voté 2024	Administratif 2024	CA 2023
011	Charges à caractère général	5 199	6 789	5 103	-1,86%
012	Charges de personnel	11	14	11	0,13%
65	Subventions	3	3	3	8,10%
67	Charges exceptionnelles	0			
Total des dépenses réelles		5 213	6 806	5 116	-1,85%
042	Opérations d'ordre entre sections	11	10	9	-24,60%
Total des dépenses d'ordre		11	10	9	-24,60%
<b>TOTAL dépenses d'exploitation</b>		<b>5 224</b>	<b>6 816</b>	<b>5 125</b>	<b>-1,90%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>5 224</b>	<b>6 816</b>	<b>5 125</b>	<b>-1,90%</b>

**RECETTES**

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2024-
Chap	Libellé	Administratif 2023	Voté 2024	Administratif 2024	CA 2023
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	5 010	5 052	5 052	0,85%
75	Autres produits de gestion courante	308	297	245	-20,41%
Total des recettes réelles		5 318	5 349	5 297	-0,38%
Total des recettes d'ordre		0	0	0	
<b>TOTAL recettes d'exploitation</b>		<b>5 318</b>	<b>5 349</b>	<b>5 297</b>	<b>-0,38%</b>
Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1			1 467		
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>5 318</b>	<b>6 816</b>	<b>5 297</b>	<b>-0,38%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement sont globalement stables par rapport à l'exercice précédent (- 1,85 %). A noter la fin de la convention conclue avec la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle relative à l'accès à la déchèterie de Sainte-Marie-aux-Chênes par les habitants de la commune de Roncourt (- 31 k€). Le reste des dépenses comprend essentiellement les prestations d'exploitation des déchèteries facturées par Haganis (5,1 M€), avec un volume de tonnes traitées en légère diminution par rapport à celui de 2023 (26 669,48 tonnes traitées en 2024 contre 27 466,33 en 2023 soit - 2,90 %).

Le montant refacturé par le budget principal au titre de la masse salariale est quasi identique à 2023 (11 k€).

La baisse constatée au niveau des recettes réelles de fonctionnement concerne les reversements par Haganis des produits issus de la vente de matériaux récoltés en déchèterie (245 k€). En effet, des baisses sont constatées au niveau des tonnages concernant les cartons (30 k€) et la ferraille (- 26 k€). La participation aux déchèteries versées par le budget principal et les Communautés de Communes du Haut Chemin Pays de Pange et Mad & Moselle sont stables (5,05 M€), le tarif de 1,72 € HT par habitant ayant été maintenu.

**INVESTISSEMENT  
DEPENSES**

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2024-
Chap	Libellé	Administratif 2023	Voté 2024	Administratif 2024	CA 2023
21	Immobilisations corporelles	0	118	0	
	Total des dépenses réelles	0	118	0	
	Total des dépenses d'ordre	0	0	0	
	<b>TOTAL dépenses d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>118</b>	<b>0</b>	
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0</b>	<b>118</b>	<b>0</b>	

**RECETTES**

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2024-
Chap	Libellé	Administratif 2023	Voté 2024	Administratif 2024	CA 2023
	Total des recettes réelles	0	0	0	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	11	10	9	-24,60%
	Total des recettes d'ordre	11	10	9	-24,60%
	<b>TOTAL recettes d'investissement</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>-24,60%</b>
	Résultat reporté de la section d'investissement N-1		108		
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>11</b>	<b>118</b>	<b>9</b>	<b>-24,60%</b>

## D. LE BUDGET ANNEXE ZONES EN REGIE

	<b>2023</b>	<b>2024</b>
dépenses de fonctionnement	28 152 377	29 526 556
dont ordre	25 911 858	26 879 187
recettes de fonctionnement	29 759 697	32 020 606
dont ordre	26 879 187	28 320 233
<b>résultat de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>1 607 320</b>	<b>2 494 051</b>
dépenses d'investissement	26 880 327	28 321 373
dont ordre	26 879 187	28 320 233
recettes d'investissement	25 911 858	26 880 327
dont ordre	25 911 858	26 879 187
<b>résultat d'investissement de l'exercice</b>	<b>-968 469</b>	<b>-1 441 047</b>
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>638 852</b>	<b>1 053 004</b>
Résultat antérieur	1 223 733	1 862 585
<b>résultat global de clôture (avant financement des RAR)</b>	<b>1 862 585</b>	<b>2 915 589</b>
<i>Solde des Restes à Réaliser</i>	-3 400	0
<b>résultat global de clôture (après financement des RAR)</b>	<b>1 859 185</b>	<b>2 915 589</b>

La section de fonctionnement présente un excédent de 2 511 083,63 € à la clôture 2024. Cumulé au résultat antérieur, il s'élève à 13 518 372,78 €. En investissement, le résultat de l'année 2024 est déficitaire de 1 441 046,63 €, et de 10 585 750,88 € cumulé au résultat antérieur, soit un résultat cumulé de 2 932 621,90 €.

Ce budget annexe concerne principalement la zone de Frescaty, mais aussi celles de Lauvalières et les zones transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le cadre de la loi NOTRe, dont notamment l'Actipôle. Il est soumis à la comptabilité de stocks, impliquant que toutes les dépenses sont comptabilisées en fonctionnement.

**FONCTIONNEMENT  
DEPENSES**

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2024-
Chap	Libellé	Administratif 2023	Voté 2024	Administratif 2024	CA 2023
011	Charges à caractère général	2 123	5 779	2 547	19,99%
012	Charges de personnel	80	80	80	0,00%
67	Charges exceptionnelles	38	4	3	-91,16%
Total des dépenses réelles		2 241	5 863	2 630	17,40%
023	Virement à la section d'investissement	0	13 846	0	
042	Transfert entre sections	25 912	27 000	26 879	3,73%
Total des dépenses d'ordre		25 912	40 846	26 879	3,73%
<b>TOTAL dépenses de fonctionnement</b>		<b>28 152</b>	<b>46 709</b>	<b>29 510</b>	<b>4,82%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>28 152</b>	<b>46 709</b>	<b>29 510</b>	<b>4,82%</b>

**RECETTES**

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2024-
Chap	Libellé	Administratif 2023	Voté 2024	Administratif 2024	CA 2023
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	1 785	3 573	2 743	53,66%
74	Subv de fonctionnement	80	0	0	-100,00%
75	Autres produits de gestion courante	1 016	429	958	-5,71%
Total des recettes réelles		2 881	4 002	3 700	28,46%
042	Transfert entre sections	26 879	31 700	28 320	5,36%
Total des recettes d'ordre		26 879	31 700	28 320	5,36%
<b>TOTAL recettes de fonctionnement</b>		<b>29 760</b>	<b>35 702</b>	<b>32 021</b>	<b>7,60%</b>
Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1		0	11 007		
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>29 760</b>	<b>46 709</b>	<b>32 021</b>	<b>7,60%</b>

La baisse des dépenses réelles de - 31,29 % concerne principalement le plateau de Frescaty à hauteur de – 563 k€, soit 2,1 M€ de dépenses).

Les dépenses sur cette zone ont permis en 2024 de finaliser les travaux du mur du Parc Simon qui marque la limite entre la ZAC Pointe Sud et la commune d'Augny. D'autres travaux divers ont été réalisés, notamment en matière d'espaces verts, des entrées charretières et d'entretien du site. La protection du site a été assurée afin d'éviter les intrusions. Enfin, des travaux de maintien ont été réalisés concernant le parking poids-lourds sur le tarmac. Des études ont également été menées, qui ont abouti à des premiers rendus pour le futur plan guide.

Sur les autres zones, une étude de trafic a été réalisée concernant la zone de Lauvalières (25 k€) ainsi que des prestations d'arpentage sur le Parc du Technopôle (8 k€).

En recettes, une forte hausse est constatée sur le produit des cessions, qui ont représenté 2,74 M€ et concernent notamment des ventes de terrains à la société Argan (2,22 M€), Diag + (110 k€) Millésime (222 k€) ou GD Fermeture (113 k€). D'autres cessions n'ont pu être réalisées et ont été en conséquence reportées à 2025.

Le produit des loyers s'est élevé à 942 k€, soit une relative stabilité.

**INVESTISSEMENT  
DEPENSES**

en k€		Compte Administratif 2023	Budget Total Voté 2024	Compte Administratif 2024	Evo CA 2024-CA 2023
Chap	Libellé				
16	Emprunts et Dettes	1	1	1	0,00%
Total des dépenses réelles		1	1	1	0,00%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	26 879	31 700	28 320	5,36%
Total des dépenses d'ordre		26 879	31 700	28 320	5,36%
<b>TOTAL dépenses d'investissement</b>		<b>26 880</b>	<b>31 701</b>	<b>28 321</b>	<b>5,36%</b>
Résultat reporté de la section d'investissement N-1			9 145		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>26 880</b>	<b>40 846</b>	<b>28 321</b>	<b>5,36%</b>

**RECETTES**

en k€		Compte Administratif 2023	Budget Total Voté 2024	Compte Administratif 2024	Evo CA 2024-CA 2023
Chap	Libellé				
16	Emprunts et Dettes	0	0	1	
Total des recettes réelles		0	0	1	
021	Virement de la section de fonctionnement	0	13 846	0	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	25 912	27 000	26 879	3,73%
Total des recettes d'ordre		25 912	40 846	26 879	3,73%
<b>TOTAL recettes d'investissement</b>		<b>25 912</b>	<b>40 846</b>	<b>26 880</b>	<b>3,74%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>25 912</b>	<b>40 846</b>	<b>26 880</b>	<b>3,74%</b>

Les dépenses et recettes d'ordre concernent les écritures de stocks spécifiques à chaque zone, en lien avec la comptabilité particulière appliquée à ce budget.

En 2024 comme en 2023, aucune avance remboursable n'a été versée par le budget principal. Les seules dépenses et recettes réelles concernent des perceptions et remboursements de cautions.